

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE GIF-SUR-YVETTE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE VERRIÈRES-LE-BUISSON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 15 DÉCEMBRE 2022
SALLE DU CONSEIL – HÔTEL DE VILLE

-=-=-=-=-

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 6 juillet 2022
Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 26 septembre 2022

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

- 0- Adoption d'une motion par l'AMF relative aux difficultés financières des collectivités locales
- 1- Nomination d'un élu chargé des questions de sécurité civile
- 2- Adhésion à l'Association des villes et des élus pour le prolongement sud de la ligne 4 du métro
- 3- Approbation de la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Paris Saclay
- 4- Demande de financement dans le cadre de l'Appel à projets 2023 « Actions de prévention » du Fonds interministériel pour la Prévention de la Délinquance (FIPD)
- 5- Demande de financement dans le cadre de l'Appel à projets 2023 « Projets de sécurisation » du Fonds interministériel pour la Prévention de la Délinquance (FIPD)
- 6- Adhésion à l'Union régionale des collectivités forestières d'Ile-de-France

SERVICE COMMANDE PUBLIQUE ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 7- Avenant n°1 au marché n°202208 relatif à la réhabilitation et à l'extension du centre culturel André Malraux – lot n°1 terrassement – VRD – espaces verts
- 8- Avenant n°2 au marché n°1182 relatif au nettoyage et à l'entretien des bâtiments communaux
- 9- Adhésion au groupement de commande avec la Communauté d'Agglomération Paris Saclay pour la fourniture de papier multi fonctions pour photocopieurs et imprimantes
- 10- Attribution du marché n°202214, relatif à l'entretien, la maintenance et la modernisation des installations d'éclairage public, de signalisation lumineuse tricolore, du mobilier urbain lumineux et des illuminations de fin d'année.
- 11- Service public de restauration collective - adoption du principe de la délégation de service public
- 12- Service public de Gravières - adoption du principe de la délégation de service public et autorisation donnée à Monsieur le Maire de lancer la procédure

SERVICE FINANCES

- 13- Autorisation d'engager les dépenses d'investissement du budget primitif 2023 jusqu'à l'adoption de celui-ci, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022
- 14- Politique tarifaire 2023 : adoption des tarifs pour les prestations municipales
- 15- Attribution d'une avance sur subvention au Centre communal d'action sociale, au titre de l'exercice 2023

- 16- Budget principal – Décision modificative n°2 du budget 2022
- 17- Contrat de prêt
- 18- Proposition d'adoption d'une convention pour le versement de la participation de la commune de Verrières-le-Buisson à la Communauté d'Agglomération Paris Saclay pour les navettes

SERVICE ACTIVITES SPORTIVES ET VIE ASSOCIATIVE

- 19- Attribution d'avance sur la subvention 2023 à l'association du Trait d'Union de Verrières-le-Buisson (TUVB), au titre de l'exercice 2023.
- 20- Attribution d'avance sur la subvention 2023 à l'Association des Familles, au titre de l'exercice 2023.
- 21- Attribution d'avances sur les subventions à certaines associations, au titre de l'année 2023

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

- 22- Créations et suppressions de postes
- 23- Adhésion au contrat-groupe d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne d'Ile-de-France

SERVICE URBANISME FONCIER ET LOGEMENT

- 24- Adoption du règlement relatif à l'occupation du domaine public
- 25- Demande de garantie d'emprunt par Emmaüs Habitat pour financer la construction de 42 logements sociaux sis 7 allée des Meuniers à Verrières-le-Buisson
- 26- Signature d'une convention tripartite concernant une servitude de passage de canalisation
- 27- Dénomination de l'allée desservant les prochaines constructions du programme immobilier rue Jean Jaurès
- 28- Gestion des jardins potagers, de l'apiculture et de la lombriculture

DÉCISIONS DU MAIRE

ETAIENT PRESENTS :

M. TRÉBULLE, M. DOSSMANN, Mme LIBONG, M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT, Mme BOULER, M. MORDEFROID, Mme LAGORCE, Mme GUILLANTON, M. BAUDE, Mme LEVEQUE DE VILMORIN, M. ROGER-ESTRADE, Mme KERNY-BONFAIT, Mme OCTAU, M. MILONNET, Mme FOUCAULT, M. HULIN, Mme AUBERT-THEISEN, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER, Mme CLÉVÉDÉ et M. FASS.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme CASAL DIT ESTEBAN à M. TRÉBULLE
M. BOZEC à Mme LAGORCE
M. CARRASCO à Mme GUILLANTON
M. ATTAF à M. DOSSMANN
Mme BRIGNON à Mme LIBONG
M. CHOLAY à Mme ROQUAIN
M. YAHIEL à M. HULIN

ABSENTS

Mme DA GRAÇA SOARES, M. MILLET et Mme PIERA

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LIBONG

La séance est ouverte à 20h10 sous la présidence de Monsieur François Guy Trébulle, Maire de Verrières-le-Buisson.

François Guy TREBULLE : Bonsoir chers collègues, Mesdames Messieurs, nous allons pouvoir débiter ce Conseil Municipal du mois de décembre, nous allons procéder à l'élection d'un secrétaire de séance, j'ai eu la candidature de Magali LIBONG. Y-a-t-il une autre candidature ? Je n'en vois pas, y-a-t-il une demande de mise aux voix ? Magali Libong est donc secrétaire de séance.

Magali LIBONG : Bonsoir à tous, Je vais donc procéder à l'appel.

(Appel des membres présents.)

Je redonne la parole à Monsieur le Maire.

- **Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 6 juillet 2022**

François Guy TREBULLE : Y a-t-il des remarques sur le compte rendu du conseil municipal du 6 juillet 2022 ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a une demande de mise aux voix ? Non, c'est donc approuvé, je vous remercie.

- **Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 26 septembre 2022**

François Guy TREBULLE : Vous avez reçu le compte rendu du conseil municipal du 26 septembre, est-ce que vous avez des remarques ?

Non. Est-ce qu'il y a une demande de mise aux voix ? Non, il est donc approuvé.

Vous avez remarqué que c'est la première version des comptes rendus qui ne sont plus des verbatims des séances du conseil mais qui sont allégés selon la

règlementation, le soin a été apporté à faire que les échanges soient bien mentionnés et qu'en tout état de cause chacun retrouve bien trace des interrogations qui furent les siennes et dans la mesure du possible des réponses qui ont été apportées, c'est ainsi que seront désormais rédigés les PV de nos séances.

Magali LIBONG : Nous commençons le conseil municipal par la première délibération.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

0 - Adoption d'une motion par l'AMF relative aux difficultés financières des collectivités locales.

(Rapporteur : Monsieur le Maire, François Guy TRÉBULLE)

François Guy TRÉBULLE : Merci chère collègue, il s'agit pour la ville de Verrières de décider d'adhérer à la motion qui a été proposée par l'Association des Maires de France qui est une motion absolument pas partisane, qui vise à attirer l'attention du Gouvernement et du Législateur sur la situation financière particulièrement difficile des collectivités territoriales dans la saison présente pour les raisons que vous connaissez tous à la fois d'augmentation des dépenses structurelles liée à l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires, qui est absolument nécessaire et qu'il ne s'agit pas de remettre en cause mais qui entraîne pour les finances des collectivités territoriales notamment des dépenses qui ne sont évidemment pas compensées par des recettes ; et par ailleurs la crise énergétique qui est aussi une source de difficultés tout à fait considérable.

Alors vous avez eu communication de la motion, je ne vais donc pas vous la relire mais pour le public et pour ceux qui auraient eu une lecture un petit peu moins attentive, il s'agit bien d'insister sur le fait que face à la situation économique dégradée que nous connaissons, il y a certains points d'attention qui sont aussi des demandes de l'ensemble des collectivités, encore une fois quelle que soit leur tendance politique, demandes d'avoir des mesures singulières, des mesures phares pour les principales d'entre elles, qui seraient non pas la continuation de la baisse de la DGF mais une indexation de la DGF, Dotation Globale de Fonctionnement, qui nous est versée par l'Etat, par une indexation sur l'inflation pour éviter qu'il y ait un effet mécanique d'augmentation de la diminution par l'effet de l'inflation d'une part ; et d'autre part qu'il y ait le maintien de l'indexation des bases fiscales, ce qui a priori est acté depuis que cela été proposé par l'AMF, sur l'inflation pour éviter qu'il y ait un effet là aussi de diminution des ressources par rapport aux recettes que l'on peut obtenir en la matière.

D'autre part une demande soit d'abandon de la suppression de la CVAE, soit en tout cas des modalités de calculs de cette contribution ; également proposition de renoncer au dispositif punitif d'encadrement de l'action locale ; et puis des éléments relatifs à l'aménagement du FCTVA et à l'attribution des dotations de l'Etat, qu'il s'agisse de la DOTF qui ne nous concerne pas en tant que territoires ruraux, ou de la DCIL pour le soutien à l'investissement local qui là nous concerne évidemment, c'est une proposition qui est globale pour toutes les communes de France.

Par ailleurs, et c'est un point évidemment essentiel, on n'en parlera pas aujourd'hui, on l'a déjà un peu abordé, enfin si, on en parlera un petit peu aujourd'hui mais on en reparlera surtout beaucoup au moment de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires, puis de la constitution du budget, nous avons des enjeux énergétiques tout à fait majeurs, d'où la demande de l'ensemble de l'AMF de créer un bouclier énergétique d'urgence à l'image de ce qui existe dans certaines entreprises et pour les particuliers mais aussi pour permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières des contrats de fourniture d'énergie qui pour beaucoup ont été renégociés tout à fait récemment, parfois à des conditions financières extrêmement défavorables ; et enfin de donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir au tarifs réglementés de vente liés à l'énergie, ce qui fait un peu écho à l'interview que vous avez pu consulter d'un ancien président d'EDF qui, si je ne m'abuse, a eu dans Le Point de cette semaine des propos assez raides sur cette question de l'ouverture à la concurrence de l'énergie et sur les conséquences que ça a globalement pour EDF et au-delà pour le rapport de l'ensemble des français quels qu'ils soient et y compris des collectivités à l'énergie.

C'est une motion qu'évidemment je serais heureux que nous adoptions à l'unanimité si c'est possible, mais je comprendrais que nous n'ayons pas l'unanimité, et si ce n'est pas possible, en tout ça nous ne pouvons pas l'amender puisqu'il s'agit d'adopter ou pas la motion de l'AMF

Est-ce qu'il y a des demandes d'éclaircissement ou des points particuliers ?

Agnès QUINQUENEL : Je voudrais juste dire que je m'abstiendrai sur cette question tout à fait compréhensible sur la partie DGF mais sur la partie CVAE, je ne suis pas d'accord avec ce qui est écrit, donc je m'abstiendrai.

François Guy TREBULLE : Très bien, ce sera noté au PV, merci beaucoup.

Y-a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Non, je n'en vois pas. Etant entendu cette abstention, y a-t-il une demande de mise aux voix ?

On va voter : Qui s'oppose ? Il n'y a pas d'opposition. Qui s'abstient ? 2 abstentions, Andrée et Agnès, et donc qui est pour ? **La motion est adoptée**, je vous remercie, ce sera transmis.

1 - Nomination d'un élu chargé des questions de sécurité civile

(Rapporteur : M. le Maire)

François Guy TREBULLE : Il s'agit de nous mettre dans les clous de la loi du 25 novembre 2021 et du décret du 29 juillet 2022 et donc de désigner au sein du conseil municipal puisque nous n'avons pas un élu dont la charge vise explicitement la sécurité civile, de désigner un élu en charge des questions de la sécurité civile, vous avez eu connaissance de la notice explicative, je vous propose la désignation de Karine CASAL DIT ESTEBAN, 1^{ère} adjointe qui de fait s'occupe des questions de sécurité en la matière.

Caroline FOUCAULT : Que ce soit Karine, il n'y a pas de problème mais est-ce qu'il

sera mis en place un Plan Communal de Sauvegarde, comme elle s'occupe vraiment de toute la sécurité, est-ce que sera prévue enfin l'élaboration de ce Plan Communal de Sauvegarde ?

François Guy TREBULLE : L'élaboration du PCS fait partie des missions qui sont associées à cette désignation.

Caroline FOUCAULT : C'est pour ça que je pose la question.

François Guy TREBULLE : La réponse est oui.

Caroline FOUCAULT : Je remercie nos députés, nos sénateurs d'avoir voté enfin quelque chose qui oblige la Ville à le faire, merci.

François Guy TREBULLE : Je t'en prie. Y-a-t-il une demande de mise aux voix sur cette désignation de Karine CASAL DIT ESTEBAN comme déléguée aux questions de sécurité civile ? Je n'en vois pas, **c'est acté**, je vous en remercie.

2 - Adhésion à l'Association des villes et des élus pour le prolongement sud de la ligne 4 du métro

(Rapporteur : M. le Maire.)

François Guy TREBULLE : Merci beaucoup chère Magali, il y a maintenant plus de 50 ans, la question s'était posée de la prolongation de la ligne de Robinson sur les communes de Châtenay et Verrières, notamment pour opérer la jonction avec l'aval du RER B, et à l'époque les élus de Châtenay et de Verrières s'y étaient farouchement opposés. Il ne s'agit pas de revenir sur l'histoire mais c'est intéressant de l'avoir en perspective.

Il s'avère que globalement à un horizon assez bref selon toute vraisemblance, la ligne RER de Robinson est menacée pour des raisons qui se comprennent assez bien, notamment de charge de la ligne principale du RER vers Massy-Palaiseau et la Vallée de Chevreuse. Globalement un certain nombre d'élus, tous les Maires à vrai dire du Territoire qui va de Montrouge jusqu'à Châtenay et nous se sont réunis et ont manifesté qu'il y avait une possibilité intéressante de promouvoir une alternative qui soit la prolongation de la ligne 4 du métro qui a déjà été prolongée jusqu'à Bagneux et qu'en réalité il s'agirait de faire reprendre la ligne du RER de Robinson d'une part, et d'autre part d'aller plus loin et donc d'opérer la jonction entre cette ligne de métro et le tram T10 qui passera sur la nationale 86 à Châtenay, et donc juste à côté de Verrières.

Au départ, nous n'étions pas dans les toutes premières discussions de cette promotion autour de cette solution. En ayant discuté avec mes collègues Maires et particulièrement avec Carl SEGAUD, le Maire de Châtenay, j'ai manifesté tout l'intérêt que présentait pour Verrières une telle solution qui permettrait, si cette solution était admise, d'avoir le métro non pas à Verrières mais aux portes de Verrières, et vraiment tout près puisque c'est globalement aujourd'hui sur le site de la Faculté de Pharmacie. Il y a un intérêt qui est un intérêt de transport en commun tout à fait évident et qui peut faciliter tout à fait considérablement pour peu que les aménagements soient

suffisamment bien étudiés, ça devrait être le cas, et tout à fait intéressant pour l'ensemble des populations concernées et y compris pour les populations Verriéroises, je dirais même à la fois parce que le métro serait vraiment tout près, et en même temps parce qu'il ne serait pas sur le territoire de la commune.

Nous nous sommes retrouvés à plusieurs reprises pour échanger sur ce projet très en amont, il s'agit de créer une association des villes et des élus pour le prolongement sud de la ligne 4 du métro, je souhaite pouvoir au nom de Verrières rejoindre cette association et ainsi pouvoir travailler à la promotion de cette étude. Alors il faut savoir que très clairement nous ne sommes pas du tout sur un projet à court terme, cela engage beaucoup d'argent, beaucoup d'études, beaucoup de moyens, et je pense que si jamais ça doit voir le jour, ce que je souhaite, c'est incontestablement dans un schéma temporel long puisque déjà simplement remplacer le RER par le métro demandera du temps ; et évidemment prolonger Robinson jusqu'à la limite de Châtenay et la jonction avec le T10 suppose des travaux de tunnelier, etc., des travaux tout à fait colossaux, donc autant dire que c'est le point de départ d'une aventure mais il me semble que cette aventure vaut la peine d'être courue.

Et par ailleurs il y a vraiment de la part de l'ensemble des maires, quelle que soit là aussi leurs sensibilités différentes, une très grande adhésion à ce projet qui est très structurant, et pour une fois qu'on pourrait être un peu intégré à une problématique de transport public, cela me paraît particulièrement pertinent. Alors il pourrait y avoir des questions : pourquoi s'arrêter à Châtenay ? A vrai dire on a un petit peu regardé et de toute façon, je ne vois pas où dans Verrières on pourrait accueillir une station, et après tout que la station de Verrières soit à Châtenay, on a déjà une station de Verrières à Massy, alors... Voilà en substance quelques éléments, mais vous avez toutes les explications et les statuts dans la notice jointe.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ou des explications ?

Agnès QUINQUENEL : Quel serait à Verrières le moyen de transport en commun pour rejoindre cette station de métro ? Parce qu'à Massy, il y a le 294.

François Guy TREBULLE : Oui, par ailleurs, si c'était le cas mais à nouveau nous sommes sur une fourchette de temps qui est très longue, je suis sûr d'une chose, c'est que je ne serai pas Maire quand le métro sera inauguré, si jamais il l'est. On est sur une fourchette de temps très long et évidemment cela s'accompagnerait de dispositions. Il y a le transport en commun, le bus, et cela aurait des conséquences sur la fréquence et le tracé, il y a aussi un enjeu majeur qui est un enjeu en termes de de mobilités douces et de stationnement de vélos, ou de solution de vélos partagés pour arriver à ça. Mais la localisation fait que de toute façon la moitié de Verrières serait au maximum à 20 minutes à pied d'un terminus de métro. C'est-à-dire que l'intérêt pour les habitants de la ville de ce point de vue-là me paraît considérable, et j'allais dire qu'il est même considérable dans les 2 aspects : d'abord si l'on avait le métro aux portes de Verrières, mais ce serait aussi considérable car ça renforcerait la fréquence du RER sur son tracé principal, il pourrait être rendu possible d'avoir un peu plus d'arrêts à Massy-Verrières, ce qui est globalement la grosse difficulté pour nous ; Massy-Verrières est une gare qui est trop peu desservie pour avoir la pleine effectivité du service rendu pour les Verriérois qui sont nombreux à être près de cette station.

L'analyse que je fais est qu'il y a à priori deux avantages très considérables pour notre population à venir.

Agnès QUINQUENEL : J'en vois un troisième : beaucoup moins de voitures pour aller récupérer la A86 parce que le matin et soir c'est très dense.

François Guy TREBULLE : C'est un point sur lequel j'aimerais pouvoir être d'accord, malheureusement je ne suis pas sûr que ça tarisse la fréquentation qui, rappelons-le, n'est pas principalement Verriéroise, on est sur des logiques de contournement, oui ça devrait avoir un petit peu un effet mais malheureusement je ne suis pas sûr, mais je veux bien prendre cet effet-là aussi.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Non, je n'en vois pas, y a-t-il des demandes de mise aux voix ? Il n'y en pas, eh bien c'est **adopté à l'unanimité**, je vous en remercie très vivement.

3 - Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Paris Saclay

(Rapporteur : M. le Maire)

François Guy TREBULLE : Il s'agit à nouveau d'une nouvelle délibération avec le fait d'acter une évolution qui nous est demandée par la CPS avec deux points : d'une part la clarification dans les statuts de la CPS des compétences obligatoires et des compétences facultatives ou supplémentaires, ce qui est une mise en harmonie avec le Code Général des Collectivités Territoriales d'une part ; et d'autre part il s'agit d'acter le fait que la CPS se voit transférée par une majorité de communes la compétence d'une façon pérenne en matière d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques, car nous sommes 5 communes dont Verrières bien sûr, nous l'avons voté l'année dernière, à avoir choisi une autre solution et avoir décidé de transférer notre compétence en la matière au SIGEIF, le principe posé par la Communauté est celui du respect des transferts déjà réalisés, cela ne remet pas en cause notre transfert de compétence au SIGEIF et de ce point de vue, il y aura un régime mixte sur le territoire de la Communauté d'Agglomération ; en revanche les communes qui n'ont pas encore transféré au SIGEIF auront ce transfert sur la CPS. Concrètement le maillage étant ce qu'il est, il n'y aura donc de ce point de vue aucune conséquence sur Verrières.

Y a-t-il des demandes de parole ?

Vincent HULIN : Effectivement donc on a transféré cette compétence au SIGEIF mais du coup maintenant les choses changent puisque la CPS va pouvoir prendre la compétence, est-ce qu'on se laisse la possibilité, si jamais on se rend compte que c'est plus intéressant, plus utile, plus collectif que de changer du SIGEIF vers la CPS, de se poser cette question ? Et si oui, quand est-ce que ça serait possible ?

François Guy TREBULLE : Je n'ai pas la réponse technique à cette question. Il faut que je voie les modalités de retour du transfert, tu as le point en tête Jean-Louis ?

Jean-Louis DELORT : Non, il faut que je pose la question, j'ai une commission

demain, ce sera l'occasion de poser la question et je vous ferai un retour.

Gérard DOSSMANN : Il semble que dans la convention, le retour était possible sous un certain délai, si l'on revenait moins de 5 ans en arrière, il fallait rembourser tous les investissements du SIGEIF.

François Guy TREBULLE : Et si c'était le cas, évidemment dans ces cas-là, c'est la collectivité à qui on retransfère qui prendrait en charge les conséquences. On pourra en reparler dans un conseil municipal ultérieur, faire un point d'information sur le SIGEIF parce que je sais qu'il y a beaucoup de nos administrés qui s'interrogent sur le déploiement et pour tout vous dire, je suis moyennement enthousiaste par la qualité des informations qui sont dispensées par le SIGEIF, qui a bien fait le travail sur les Prés Hauts et bien remis le service cette fois-ci sur les bornes de recharge aux Prés Hauts avec une borne de recharge très rapide et puis des bornes de recharge moins rapides. En revanche le calendrier de déploiement sur les autres sites est un peu erratique et pour tout vous dire, la communication n'est pas pleinement satisfaisante de mon point de vue, mais je vous propose que l'on en parle à un prochain conseil, que Jean-Louis parte à la fois à la recherche et à la « preuve d'amour » ce que je gage qu'on aura, et les informations et les preuves d'amour.

Vincent HULIN : Tu as anticipé ma question, effectivement le calendrier de déploiement n'est pas très clair, on a aussi pas mal de remontées de gens sur les tarifs, j'avoue que je n'ai jamais testé mais il semblerait que les tarifs soient assez élevés, en fait ça mériterait probablement d'avoir une réflexion sur les bornes de recharge dans la ville, leur situation, l'avenir, le coût, et que l'on puisse réfléchir à tout ça. Il y a de plus en plus de voitures électriques, on peut s'en réjouir d'un côté mais de l'autre ça veut dire que les infrastructures que l'on a aujourd'hui pour la recharge ne sont globalement plus au niveau du nombre de véhicules que l'on a.

François Guy TREBULLE : Nous aurons effectivement à revoir la question et nous l'aurons d'autant plus que nous n'avons pas transféré au SIGEIF la compétence pour les bornes IRVE se trouvant dans le parking sous l'Hôtel de Ville, et nous l'avons fait volontairement ; et concrètement le système est en train d'exploser complètement, et d'ailleurs nous avons fait le pari de rendre l'accès universel et gratuit il y a maintenant 2 ans, je pense...

Gérard DOSSMANN : Même plus !

François Guy TREBULLE : Même plus, en tout cas c'est universel et gratuit et maintenant, ça n'est plus une solution qui est viable, il y a même des empoignades dans le parking autour de la recharge, nous allons revenir sur cette question et 2023 ne se terminera pas sans que nous ayons eu ces échanges sur le stationnement sous de l'hôtel de ville ; et puis au-delà on doit en tirer un bilan de ce qui est fait et même avoir un petit rapport du SIGEIF sur le sujet.

Caroline FOUCAULT : Justement sous l'Hôtel de Ville, on a dit à certains Verriérois que c'était uniquement pour les employés municipaux.

François Guy TREBULLE : Alors en aucun cas ça ne sera pour les employés municipaux, j'ai demandé que l'on réfléchisse, tant qu'on n'a pas trouvé une solution,

à ce qu'on mette en place une solution qui réserve la gratuité pour les véhicules municipaux, ce qui n'est pas du tout la même chose que les employés municipaux. Il s'agira bien de se poser la question parce que nous avons pris le pari depuis déjà longtemps de ne renouveler les véhicules individuels que par des véhicules électriques, aujourd'hui c'est tout à fait systématisé. Je crois que c'est un point sur lequel nous sommes tous à peu près d'accord quant à l'évolution. Il faut donc que nous ayons des modalités de recharge qui permettent aux véhicules municipaux d'être rechargés effectivement, mais je tiens bien à insister sur la différence : ce ne sont pas les employés municipaux et en aucun cas les véhicules particuliers de nos agents ne seront concernés par le privilège d'accès qui devrait être celui de la collectivité. C'est à fois vrai et pas tout à fait.

Y-a-t-il une demande de mise aux voix sur ces modifications des statuts de la Communauté d'Agglomération Paris Saclay ? Je n'en vois pas, eh bien **c'est adopté**, je vous remercie.

4 - Demande de financement dans le cadre de l'Appel à projets 2023 « Actions de prévention » du Fonds interministériel pour la Prévention de la Délinquance (FIPD)

5 - Demande de financement dans le cadre de l'Appel à projets 2023 « Projets de sécurisation » du Fonds interministériel pour la Prévention de la Délinquance (FIPD)

(Rapporteur : M. le Maire)

François Guy TREBULLE : S'il n'y a pas d'objection parmi vous, je vous propose d'examiner et de voter conjointement sur les délibérations n° 4 et n° 5 dont en réalité la nature est la même, même si l'objet diffère un tout petit peu. Il s'agit pour la délibération n° 4 d'une demande de financement au titre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance au titre des actions de prévention qui concernent particulièrement les actions déployées dans le cadre de CLSPD avec la prévention, vous l'avez vu : les dangers liés à internet, la sensibilisation sur le respect filles/garçons, femmes/hommes, les addictions mais aussi la formation du personnel et la mise en place de dispositifs de signalement notamment pour les violences intra-familiales ; et puis toute la problématique des violences sexuelles et sexistes.

Et pour la délibération n° 5, il s'agit de la même manière de m'autoriser à demander des financements au titre du Fonds Interministériel pour la prévention de la délinquance pour les projets de sécurisation qui concernent globalement des demandes de financement pour la mise en place de la vidéoprotection d'une part, et d'autre part pour le financement de l'équipement de la police municipale. Je vous rappelle que nous n'avons pas eu de financements au titre de l'Etat pour la 1^{ère} tranche du déploiement de la vidéoprotection, que le préfet nous a cependant laissé entendre, enfin les services de la sous-préfecture nous ont laissé entendre que si nous n'avions pas été accompagnés sur la 1^{ère} tranche qui d'ailleurs est en train de se déployer enfin en ce moment pour la mise en place des caméras, en revanche nous avons de bonnes raisons d'espérer être accompagnés par l'Etat au titre des 2^{ème} et 3^{ème} vagues

d'investissements, donc cette année et l'année prochaine, il est donc tout à fait important que je puisse déposer une demande de financement à ce titre.

Caroline FOUCAULT : Justement avez-vous des nouvelles des caméras ? Est-ce qu'elles sont installées, est-ce que ça fonctionne, est-ce que l'on a une date ?

François Guy TREBULLE : Merci Caroline pour cette question. Vous le savez parce que nous avons pu le partager, les infrastructures ont été faites dans les bons délais par les entreprises, depuis août les infrastructures sont prêtes. En revanche, nous avons dû subir comme tout le monde les difficultés d'approvisionnement sur les matériels et donc le déploiement effectif des caméras elles-mêmes va commencer, dans les toutes prochaines semaines. Les nouvelles caméras arrivent, et on devrait avoir un déploiement complètement fini pour la 1^{ère} vague au lieu d'août en février, a priori c'est ce qu'on nous a garanti, on a ce différentiel mais donc les caméras vont être posées avant la fin de l'année d'une part ; et d'autre part, le centre de surveillance urbaine est équipé, donc pour le coup dès que les caméras seront présentes, on aura les dispositifs nécessaires pour que les images soient prises, qu'elles soient stockées et que l'on puisse, le cas échéant, les utiliser.

Caroline FOUCAULT : Comme on n'a pas eu de commission, il y a une recrudescence de cambriolages et d'essais de cambriolages dans les différents appartements et maisons Verriéroises. Est-ce qu'il y a quelque chose de prévu pour les congés qui arrivent ?

François Guy TREBULLE : Il y a eu une réunion « toutes commissions » à laquelle certains ont décidé de ne pas venir mais il y a eu une réunion qui était proposée et dans laquelle il était possible d'avoir des échanges. Le fait est qu'il y a vraiment un problème de sécurité qui est tout à fait majeur et qui est l'objet de grandes préoccupations, notamment avec le nouveau commissaire de police divisionnaire de Palaiseau, le Commissaire Ricci qui était hier présent à Verrières et qui a notamment rencontré les aînés autour des problématiques de sécurité.

Effectivement il n'y a pas de dispositif spécifique du type « opération vacances » qui est mis en place pendant les vacances de Noël mais il y a globalement une attention tout à fait particulière qui est dans le scope.

Caroline FOUCAULT : Normalement les « opérations vacances » durent toute l'année, ce n'est pas que pendant les vacances d'été, c'est pendant toute l'année, même si vous partez en plein milieu du mois, on va dire au mois de juin par exemple, vous avez accès à ce genre de prévention de la part de la police nationale. Cela n'existe plus ?

François Guy TREBULLE : Je ne crois pas, je m'avance peut-être !

Caroline FOUCAULT : Parce que ça a existé pendant au moins 10 ans.

François Guy TREBULLE : S'ils se rapprochent de la police, les Verriérois ont la possibilité effectivement de se signaler, ce n'est pas l'opération particulière qui est portée par la police municipale pour les vacances d'été en tout cas.

Caroline FOUCAULT : Oui mais on parlait de la police nationale.

François Guy TREBULLE : La police nationale, oui tout à fait.

Caroline FOUCAULT : Vous parliez de « l'opération vacances » de la police nationale.

François Guy TREBULLE : La police nationale fonctionne, il est possible de se signaler, absolument.

Caroline FOUCAULT : Merci de l'avoir précisé.

Vincent HULIN : Oui, une remarque et puis après la question que je voulais poser : La remarque sur la « toutes commissions », certains ont décidé de ne pas y aller, effectivement je vous confirme que nous avons décidé de ne pas venir.

François Guy TREBULLE : J'aimerais que l'on parle de la délibération présente parce que ce n'est pas un point relatif à la délibération présente.

Vincent HULIN : Oui sauf que tu as pris la parole pour dire que certains avaient décidé de ne pas y aller.

François Guy TREBULLE : Je répondais à Caroline Foucault et je ne te donne pas la parole pour répondre à Caroline, je te donne la parole pour te prononcer sur la délibération n° 4 du conseil municipal.

Vincent HULIN : Excuse-moi François Guy, tu ne peux pas annoncer ça comme ça et ne pas nous laisser répondre à ce que tu dis, ce n'est juste pas correct.

Caroline FOUCAULT : Je peux répondre puisque c'est à moi qu'il s'adressait...

François Guy TREBULLE : Je ne t'ai pas donné la parole Caroline, s'il te plaît.

Caroline FOUCAULT : Je ne peux pas répondre ? Les « toutes commissions », c'est n'importe quoi.

François Guy TREBULLE : Caroline, s'il te plaît, je te donnerai la parole si tu la demandes, pour le moment je l'ai donnée à Vincent.

Vincent HULIN : Donc cette « toutes commissions » qui a été qualifiée par Monsieur Dossmann non pas comme une commission « toutes commissions » mais comme une commission financière, a abordé certains dossiers qui sont dans le compte-rendu, déjà c'est une chose, ensuite effectivement elle s'est réunie 3 jours avant ce conseil municipal. Les commissions ne sont pas juste là pour préparer les conseils municipaux, ça fait partie de leurs compétences mais notre compétence est de travailler au long court, régulièrement, et de se réunir pour préparer les projets très amont, ça n'est pas en réunissant toutes les commissions avec un ordre du jour partiel trois jours avant qu'on peut réellement faire ce travail. Donc ça fait plusieurs fois que ça se passe comme ça, oui on a décidé de ne pas venir puisque ces commissions n'ont pas d'utilité de fond finalement, si on se relance dans un mode de travail correct, avec des commissions qui se réunissent régulièrement pour vraiment travailler sur le

fond, on viendra avec grand plaisir.

Cela étant dit, autant la délibération n°5 est très claire sur le budget et les montants, autant sur la 4, est-ce que l'on peut avoir plus de précisions sur ce que cela peut représenter en nombre d'actions ou de montants qu'il y a derrière ?

François Guy TREBULLE : Non, pas à ce stade parce qu'on n'a pas le chiffrage, c'est bien une délibération de principe sur une demande maximum de subventions possibles dans le cadre de cette campagne du FIPD. J'en déduis que tu demandes un vote séparé sur les 2 délibérations ?

Vincent HULIN : Non.

François Guy TREBULLE : Donc la réponse est non malheureusement, nous aurions aimé pouvoir disposer de l'ensemble des éléments et cela n'était pas possible. Mais, il y aura évidemment un compte rendu tout à fait complet des subventions obtenues à partir du moment où elles l'auront été.

Y-a-t-il une autre demande de prise de parole ?

Caroline FOUCAULT : Je voulais remercier les services qui pour une fois ont fait le compte rendu juste aujourd'hui, ce qui est en somme toute assez exceptionnel pour les « toutes commissions », merci aux services.

François Guy TREBULLE : Je ne commenterai ni cet aspect, ni le précédent. Y a-t-il une demande de mise aux voix sur les délibérations n° 4 et 5 ? Il n'y en a pas, celles-ci sont adoptées, je vous en remercie.

6 - Adhésion à l'Union régionale des collectivités forestières d'Ile-de-France

(Rapporteur M. Jean-Paul MORDEFROID)

Jean-Paul MORDEFROID : La Fédération nationale des communes forestières est une dame respectable, bientôt centenaire puisqu'elle a été créée en 1933 à l'instigation de quelques sénateurs qui voulaient soutenir les communes qui étaient propriétaires de forêts qui sont nombreuses, notamment dans l'Est de la France, pour les aider à gérer au mieux leur patrimoine dans l'intérêt de leur budget communal et de leurs habitants.

Cette institution a évolué comme l'ONF a évolué, à peu près en même temps et pour les mêmes raisons, en s'intéressant maintenant évidemment à l'environnement, au changement climatique et l'été dernier est là pour les stimuler, et à l'accueil du public. Simplement, en regardant la carte de cette confédération, on a vu qu'il y avait un trou dans la raquette puisqu'il n'y avait pas d'Union régionale Ile de France, pour la simple raison qu'il y a très peu de communes propriétaires de forêts en Ile de France.

Mais là aussi, la doctrine a évolué et aujourd'hui toute commune et collectivité qui s'intéresse au bois, notamment au bois de construction, est tout à fait fondée à adhérer

à cette fédération nationale et à ces unions régionales. C'est ouvert aujourd'hui à toutes les communes. Donc il a été imaginé, et ça s'est réalisé, j'ai l'honneur d'y avoir contribué, la création d'une Union Régionale non pas des communes forestières mais des collectivités forestières d'Ile de France, je suis très heureux d'y avoir entraîné pour ce qui concerne la forêt de Verrières la CPS et nos voisins de Châtenay-Malabry.

Cette union régionale a été créée au mois d'octobre et nous allons cotiser la modeste somme de 750 € pour 2023, c'est la tranche que j'ai proposé d'introduire pour nous mettre juste en dessous de la tranche des 20 000. On a gagné un tout petit peu de sous au passage.

Merci de voter ce budget très raisonnable pour une action qui sera déterminante pour nous de soutien à nos projets environnementaux en lien avec l'ONF et il est intéressant d'avoir un partenaire qui fait un tiers par rapport à la discussion avec l'ONF.

François Guy TREBULLE : Merci Jean-Paul, c'était précisément le point sur lequel je voulais insister, à savoir l'utilité d'avoir l'expertise de cette Union régionale d'Ile de France des collectivités forestières dans le cadre de nos échanges avec l'ONF, nous avons une relation très régulière et satisfaisante avec un vrai souci d'approche de qualité et de transparence de l'ONF vis-à-vis des collectivités, des usagers, et nous n'avons qu'à nous féliciter de la qualité de nos relations. Cela dit le fait est qu'il est mieux d'avoir des informations de plusieurs sources, on peut avoir des discussions constructives et éclairées, ce sera certainement le cas.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Caroline FOUCAULT : Par rapport à la présentation de Jean-Paul, on est d'accord, on est bien entre la tranche de 10 000 à 20 000 et on reste à 16 000 environ ?

François Guy TREBULLE : Nous sommes même en dessous des 15 000 aujourd'hui.

Caroline FOUCAULT : On est d'accord, merci.

François Guy TREBULLE : 14 991.

Vincent HULIN : Vous avez répondu en grande partie à ma question. La FNCOFOR, je connaissais bien en tant que groupement de défense des intérêts des communes propriétaires forestières, je comprends effectivement que c'est une nouveauté mais je m'interrogeais sur leur rôle, cela veut dire que derrière, vous avez un partenaire que vous pouvez solliciter sur des questions techniques, voire pour vous assister dans les discussions et négociations si je comprends bien ?

François Guy TREBULLE : C'est exactement cela. L'idée est tout à fait d'avoir cette expertise complémentaire dans l'ensemble des problématiques, et il y a cette expertise mais il y a aussi tout l'aspect retour d'expérience et partage d'expérience qui est extrêmement important, et notamment nous avons voté ensemble une délibération sur la protection de la forêt, ça fait partie des sujets sur lesquels ils ont une capacité à nous accompagner. On essaie de réfléchir dans le cadre des mobilités à la façon intelligente de pouvoir encourager des mobilités douces en traversant un massif boisé évidemment sans le dénaturer, cela fait partie des points sur lesquels il peut y avoir

des retours d'expérience ; et au-delà de l'ensemble des éléments d'appréciation et des plans de gestion qui sont déployés sur le massif forestier de Verrières, cela fait aussi partie des points sur lesquels on pourrait se faire accompagner. Jean-Paul, tu voudras certainement compléter mon propos.

Jean-Paul MORDFROID : Il y a toute la question sur laquelle je travaille dans une commission ad hoc de la fréquentation du public et qui va être de plus en plus compliquée avec les problématiques d'incendies en été. Pour la petite histoire, quand j'ai été élu dans cette enceinte en 2008, je suis passé par hasard devant la porte de la fédération, je suis allé les voir et ils m'ont très gentiment mis à la porte à l'époque, Verrières-le-Buisson, c'était pinut's pour eux. Mais les temps changent.

François Guy TREBULLE : Et désormais, ce n'est pas un secret, nous avons dans notre conseil municipal un Vice-Président de l'union régionale en question, vous comprendrez qu'il soit particulièrement intéressant que nous adhérons pour soutenir ledit Vice-Président élu intuitu personae.

Jean-Paul MORDEFROID : Je vous en remercie.

François Guy TREBULLE : Y a-t-il une demande de mise aux voix ? Il n'y en a pas, c'est donc **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

SERVICE COMMANDE PUBLIQUE ET AFFAIRES JURIDIQUES

7- Avenant n°1 au marché n°202208 relatif à la réhabilitation et à l'extension du centre culturel André Malraux – lot n°1 terrassement – VRD – espaces verts

(Rapporteur : Monsieur Gérard Dossmann)

(Lecture du rapport de présentation)

François Guy TREBULLE : Merci Gérard. Y a-t-il des demandes d'explications ?

Jérémy FASS : Il y a eu des études qui ont été faites théoriquement auparavant, est-ce que vous avez une idée du pourquoi cela n'a pas été vu avant ? Par ailleurs, est-ce qu'il y aura des conséquences sur le planning d'exécution des travaux, et si oui, de quel ordre ?

François Guy TREBULLE : Je vais laisser Gérard répondre sur le planning d'exécution ; sur les études, oui il y en a eu, l'explication, c'est la perte de mémoire, clairement on avait perdu la mémoire de cette canalisation et le fait qu'elle passait à cet endroit-là. Il n'y avait personne dans les services qui le savait et pas de trace dans les plans dont on disposait. Il a fallu ouvrir et là, on a vu une canalisation et on a compris que c'était celle-là. Oui, c'est assez classique vu les périodes de construction.

Sur le calendrier, je crois qu'on a pris de fait un peu de retard.

Gérard DOSSMANN : On a pris un peu de retard de 2 ou 3 semaines il me semble.

François Guy TREBULLE : Y a-t-il d'autres demandes d'explications ? Oui, Andrée ?

Andrée THEISEN : Est-ce que lors d'une prochaine réunion, nous pourrions avoir un point sur les travaux de Malraux ?

François Guy TREBULLE : On pourra faire un point sur les travaux de Malraux dans une commission Culture peut-être puisque c'est à ça que cela se rapproche le plus.

S'il n'y a pas d'autres demandes d'explications sur cette délibération n° 7, y a-t-il une demande de mise aux voix ! Il n'y en a pas, **Elle est donc adoptée**, je vous en remercie.

8 - Avenant n°2 au marché n°1182 relatif au nettoyage et à l'entretien des bâtiments communaux

(Rapporteur : Monsieur Gérard Dossmann)

(Lecture du rapport de présentation)

Caroline FOUCAULT : Les points contacts, on suppose que c'est pour le covid ?

Gérard DOSSMANN : Oui.

Caroline FOUCAULT : Cependant, concernant la suppression du nettoyage des préaux à l'exception de l'école Paul Fort/David Régnier, qui le fait si ce n'est pas la société ?

François Guy TREBULLE : Cela concerne le nettoyage supplémentaire qui continue à être fait comme les écoles mais cela fait partie de cette politique où l'on avait beaucoup augmenté le nettoyage et on retombe sur le nettoyage normal.

Caroline FOUCAULT : Pourquoi à l'exception de l'école Paul Fort/David Régnier ?

François Guy TREBULLE : Si je ne m'abuse, le préau de l'école Paul Fort/David Régnier continue à accueillir des activités sportives qui justifient que l'on ait un nettoyage particulier pour pouvoir faire en sorte que les activités se déroulent sans que ça n'ait d'interférences négatives pour le confort des enfants.

Caroline FOUCAULT : D'accord, merci. Juste pour les écoles on a un problème avec les ouvertures intempestives de portes et de fenêtres, surtout à Paul Fort/David Régnier, les voisins s'en plaignent énormément.

François Guy TREBULLE : Les ouvertures intempestives ?

Caroline FOUCAULT : Oui, on laisse les portes ouvertes alors que dehors, il fait très froid, les fenêtres aussi, et quand on passe à toute heure, il y a souvent une porte ouverte.

François Guy TREBULLE : J'entends cette remarque, il y a aussi des problèmes de fermetures intempestives des portes coupe-feu, il y a beaucoup d'intempestivités dans les enjeux, j'admire le civisme des Verriérois se plaignant qu'il y a des portes ouvertes et que donc leurs deniers s'envolent. C'est effectivement peu conforme avec les impératifs du plan de sobriété énergétique, c'est cependant nécessaire aussi d'aérer les classes afin de garantir les questions d'hygiène et notamment de nécessité d'aération.

Caroline FOUCAULT : 10 à 15 minutes, M. le Maire.

François Guy TREBULLE : Absolument, j'entends bien le point et nous ne manquerons pas de poser les questions qui doivent l'être.

Rozenn BOULER : Je voulais juste rajouter que ce point-là a été vu, partagé avec les directeurs et directrices, notamment à Paul Fort/David Régnier, et qu'il y a eu une réunion en début de semaine avec les conseillers des classes, ils sont passés dans toutes les classes pour que chacun prenne conscience qu'il faut fermer les portes, fermer les fenêtres et éteindre les lumières quand on sort.

François Guy TREBULLE : C'est très bien de le préciser, on s'éloigne quand même beaucoup du marché de nettoyage et d'entretien des bâtiments communaux. Y a-t-il une demande de mise aux voix sur cette délibération n°8 ? Il n'y en a pas, c'est donc **adopté**, je vous remercie.

9 - Adhésion au groupement de commande avec la Communauté d'Agglomération Paris Saclay pour la fourniture de papier multi fonctions pour photocopieurs et imprimantes

(Rapporteur : Gérard Dossmann)

(Lecture du rapport de présentation.)

François Guy TREBULLE : Merci Gérard. Y a-t-il des demandes d'explications ?

Jérémy FASS : C'est vraiment par curiosité mais je trouve ça très, très bien, la seule chose que je me demande, c'est pourquoi on ne l'a pas fait avant ? Et du coup, est-ce que vous avez une analyse de l'ensemble des marchés un peu de ce type là qui sont passés sans concurrence jusqu'ici parce que ce sont des petites fournitures justement qui pourraient passer en mutualisation dans des groupements de commande avec la CPS ? Est-ce que vous avait fait une analyse globale ? C'est ça ma question.

François Guy TREBULLE : La question est très juste et ne me surprend pas. Cela dit la réponse est non, on n'a pas fait cet examen systématique qu'on aurait intérêt à faire mais on ne l'a pas fait pour une raison tout à fait particulière : en fait la CPS ne propose pas ces groupements de commande pour tous les domaines. Il y a un certain nombre de marchés pour lesquels elle le propose effectivement. On n'avait pas souscrit au papier comme on l'a fait pour l'informatique ou les photocopieuses, on en a déjà parlé à plusieurs reprises, et pour le stockage archivage, enfin il y a quelques domaines, 5 ou 6 de mémoire, c'est à peu près la jauge. Et la CPS propose pour le papier ce marché

mais en fait on n'avait pas tellement de motivations à le faire parce que globalement on était sur des tarifs et des volumes qui étaient à peu près standards à d'habitude ; et là en réalité, on est juste confronté à une envolée délirante des prix et donc là où la question est extrêmement pertinente, c'est en réalité qu'il faut le voter pour ça, c'est en tout cas ce que l'on vous propose, mais par ailleurs, il faut effectivement porter la question à la CPS de la nécessité de travailler les économies d'échelle et donc d'utiliser la puissance de frappe et d'achat des 27 communes pour essayer d'avoir sur d'autres domaines ces éléments-là.

Il y a un vrai enjeu. Concrètement devant l'envolée du prix des matières premières et d'un certain nombre de prix de biens que nous partageons, il est déraisonnable de ne pas courir après des économies d'échelle, je pense qu'on partage cette analyse-là, donc ça n'est qu'un pas, on avance un peu plus sur cette approche, on l'avait en son temps beaucoup plus utilisé au moment de la crise Covid avec la Région qui avait fait ce travail-là et on en avait beaucoup profité mais c'est absolument pertinent à chaque fois qu'on peut essayer de bénéficier de ce type de dispositif. En plus dans un cadre vertueux parce que concrètement la CPS évidemment n'a aucun intérêt économique à rien, elle est vraiment juste au service des collectivités et avec cette puissance de négociation, donc il n'y a que des avantages à priori à aller dans ce sens. Un tout petit de rigidité supplémentaire, mais à peine.

Y a-t-il une demande de mise aux voix ? Il n'y en a pas, c'est donc **adopté**, je vous remercie.

10 - Attribution du marché n°202214, relatif à l'entretien, la maintenance et la modernisation des installations d'éclairage public, de signalisation lumineuse tricolore, du mobilier urbain lumineux et des illuminations de fin d'année.

(Rapporteur M. Gérard Dossmann)

(Lecture du rapport de présentation.)

François Guy TREBULLE : Vous l'aurez compris, il s'agit du bail éclairage public, ça n'est pas le plan de changement de l'ensemble des ampoules sur la ville dont on reparlera dans une délibération qui suit et à venir, il s'agit du bail d'éclairage public avec l'entretien courant et le renouvellement des installations électriques de la ville.

Caroline FOUCAULT : Juste une information : qui était le bailleur, l'entreprise qui avait le marché avant ?

François Guy TREBULLE : De mémoire, c'était la BIR.

Caroline FOUCAULT : Merci.

Vincent HULIN : J'ai une question purement juridique : cela n'est pas passé en commission d'appel d'offres, pourquoi ? C'est une question de montant ?

Gérard DOSSMANN : Oui.

Vincent HULIN : Quel est le montant à partir duquel on peut ou on ne peut pas faire ce genre de chose ?

François Guy TREBULLE : 2 millions.

Vincent HULIN: Merci. Alors je comprends bien que ce n'est pas l'intervention qui vise à modifier, changer le matériel d'éclairage, des ampoules en tant que telles mais je suis assez étonné que le prix en pondération supplante tous les autres, c'est un sujet en tant que tel mais on en a déjà parlé maintes fois et on continuera à le faire, mais dans la partie technique on ne retrouve rien sur les économies d'énergie, la performance environnementale du matériel et des systèmes, c'est étonnant et sur un sujet tel que l'éclairage qui est une source de consommation énergétique assez forte, en fait l'aspect environnemental donc les économies d'énergie ne fassent pas l'objet d'un point.

François Guy TREBULLE : Clairement c'est nous qui fixons le renouvellement. Si la question est : est-ce que nous renouvelons les ampoules qui sont mortes par des ampoules à LED ? La réponse est oui et c'est tout à fait systématique, là on est vraiment sur de l'entretien et pas de l'investissement. La question est : une ampoule dysfonctionne, quelqu'un vient et la répare, on modifie les horaires de telle ou telle armoire, de mémoire on a 47 armoires électriques sur la ville, s'il y a une ampoule qui dysfonctionne ou qu'il faut modifier, il y a un agent qui vient et qui modifie l'antenne. Nous avons un court-circuit sur l'éclairage public et un feu tricolore qui ne fonctionne plus, la personne vient. On n'est vraiment pas en investissement, c'est pour ça que je le disais, on va reparler du million proposé pour la sobriété et la transition énergétique et là on aura 100 % d'affectation à quelque chose qui sera une solution environnementale. On fera le choix le moins consommateur d'électricité et à priori le plus respectueux de l'environnement.

On est vraiment sur un autre service, le critère qui a été mis est celui qui avait été arrêté, je ne sais pas s'il est idéal ou pas, probablement pas, je ne suis pas sûr qu'il y ait un idéal en la matière, mais en tout cas vraiment il faut bien intégrer le fait que c'est principalement de la prestation de service, un peu de fourniture de remplacement, mais on est vraiment -et c'est le nom du marché- sur une problématique d'entretien, de maintenance, la modernisation n'est en fait que très à la marge ; et évidemment à chaque fois qu'il y a modernisation, elle sera de toute façon intégralement dans le sens d'une évolution, une évolution qui sera plus respectueuse pour l'ensemble de l'environnement et des contraintes que nous partageons.

Vincent HULIN : Il me semblait, mais je ne suis pas du tout électricien, qu'il y avait quand même un sujet sur le matériel de remplacement mais dont acte, ok.

Gérard DOSSMANN : C'est le 3^{ème} critère.

Vincent HULIN : j'ai bien vu que c'était le 3^{ème} critère, c'est marqué dessus et j'ai réussi à le lire, c'est juste que la note me paraissait assez faible par rapport au reste.

François Guy TREBULLE : Y a-t-il une autre demande de prise en parole ? Y a-t-il une demande de mise aux voix ? Il n'y en a pas, c'est donc **adopté**, je vous remercie.

11 - Service public de restauration collective - Adoption du principe de la délégation de service public

(Rapporteur : M. Gérard DOSSMANN)

(Lecture du rapport de présentation)

François Guy TREBULLE : Merci Gérard. Avant de donner la parole à Rozenn pour un mot autour de ce sujet, j'insiste bien sur le fait qu'il ne s'agit du tout d'adopter la DSP mais bien simplement de se prononcer sur le principe de la DSP, c'est-à-dire qu'à ce stade aujourd'hui, la question est : Est-ce que nous reprenons en régie l'exploitation de la cuisine centrale dont le terme arrive, le terme de la délégation sortante arrive là ? Ou est-ce que nous adoptons le principe d'une DSP ? Si le vote de ce conseil est d'adopter une DSP, alors il nous faudra dans un deuxième temps définir les termes de la DSP, définir les orientations de la DSP, ce qui se fera dans le cadre d'une commission « Affaires scolaires et familiales » pour ce qui est des grandes orientations, puis on rentrera dans le dispositif de l'appel effectivement qui sera rédigé et là on rentrera dans le cadre des marchés publics, donc ce n'est vraiment pas la peine d'aller sur le fond, la seule question qui vaille ce soir, c'est : est-ce qu'on reprend en régie la cuisine centrale et dans ce cas-là, je veux bien aussi que ceux qui sont pour se désignent comme volontaires pour s'occuper de la chose ? Ou est-ce qu'on reprend une DSP et à nouveau l'ensemble des questions est à venir sur ce que sera la DSP si jamais on opte pour cette question-là ?

Rozenn, je te laisse dire un mot sur le sujet.

Rozenn BOULER : Je crois que sur le sujet de la délibération cela a été fait. Vous avez juste les missions qui sont aussi mentionnées dans la notice explicative, je crois que vous les connaissez puisque ce sont les mêmes qui sont reprises dans les rapports d'activité une fois par an, donc si vous avez des questions là-dessus, on peut y répondre maintenant.

François Guy TREBULLE : Merci beaucoup, y a-t-il des demandes de parole ?

Vincent HULIN : Merci de ces précisions, effectivement la lecture de la notice n'était pas limpide sur le sens de tout ça, on avait l'impression d'avoir déjà voté ça mais comme il n'était pas question de faire une délégation fin 2023, ce n'était pas très clair, maintenant les choses sont très claires, merci beaucoup.

Comme vous l'avez pressenti, effectivement, on se pose la question sur la reprise en régie publique pas forcément au niveau de la commune mais potentiellement au niveau de plusieurs communes voire de la CPS, est-ce que ce sont des choses qui ont été discutées, étudiées ? Est-ce que ce sont des questions que vous vous posez comme d'autres communes se les posent et finalement ça ne se passe pas si mal que ça ? Et si ce n'est pas une option que vous avez étudiée, pourquoi vous vous empêchez de le faire ?

François Guy TREBULLE : Alors on ne s'empêche rien, la réponse est non clairement on n'a pas exploré les questions ; globalement dans les échanges que j'ai avec mes collègues maires de la CPS, ce n'est pas un sujet de reprendre en régie, autant pour

l'eau par exemple, c'est un sujet qui suscite beaucoup d'échanges, autant sur la préparation des repas ce n'est pas le cas et on est plutôt non seulement sur le fonctionnement de la DSP mais même, et cela a été l'actualité de l'été dernier, certaines communes de la CPS ont contracté avec notre délégataire Api Restauration pour pouvoir bénéficier des prestations faites dans le cadre de la cuisine centrale de Verrières ; cela fait partie des points d'attention dans le renouvellement. Globalement on est plutôt sur cette tendance-là. Je veux bien croire qu'il y a des systèmes qui fonctionnent en régie. Aujourd'hui ce n'est vraiment pas à l'agenda pour ce que j'ai pu avoir des échanges mais ils n'ont pas été totalement exhaustifs, donc je ne peux que partager, quand on a parlé de restauration et on l'a fait à plusieurs reprises ces derniers mois, ça a plutôt été pour dire du bien ou moins du bien des attributaires et des délégataires et pour essayer de voir comment les choses fonctionnent. On a eu plusieurs visites de collègues qui étaient intéressés par le fonctionnement de la cuisine centrale et plutôt dans la dynamique de la délégation.

Y-a-t-il d'autres interrogations ou demandes de prise de parole ?

Caroline FOUCAULT : La même chose avec le Département puisque le Département a mis en place quelque chose qui a l'air de fonctionner sur tout le département, est-ce qu'on s'est rapproché d'eux pour voir si l'on pouvait travailler ensemble ?

François Guy TREBULLE : Non à ma connaissance, ce qu'a fait le Département, c'est pour les collègues. Par ailleurs on est pour nous sur un équipement qui fonctionne bien, qui est tout à fait dimensionné pour servir Verrières et un peu plus ; mais on est sur une maille sur laquelle il y a quand même une appréhension fonctionnelle et territoriale qui ne dysfonctionne pas. Après à nouveau on reverra, je n'hypothèque pas du tout les échanges sur les évolutions de la délégation mais non, le fait de rejoindre un ensemble sous pilotage du Département n'a pas été étudié.

Caroline FOUCAULT : A l'époque on faisait aussi les repas des collègues.

François Guy TREBULLE : Oui mais ça n'est plus le cas.

Caroline FOUCAULT : Oui, ça n'est plus le cas mais il y a aussi un partenariat qui aurait pu être trouvé.

Agnès QUINQUENEL : Sur les autres communes autour de nous, on pourrait s'interroger justement sur l'intérêt d'avoir un même prestataire et puisque la cuisine est sur notre commune, de s'unir avec d'autres communes pour obtenir des prestataires des prix plus intéressants ? Eux disent qu'ils ne sont pas payés assez cher.

François Guy TREBULLE : On rentre au-delà du principe de la DSP sur des éléments qui sont d'ores et déjà des éléments de fond en la matière. C'est ipso facto intégré, même si l'on n'est pas dans une démarche programmée avec les autres communes, c'est ipso facto intégré dans les éléments de négociations, quand on définira le nombre de repas, je parle sous le contrôle de Rozenn qui est bien plus expérimentée que moi sur le sujet, quand on définira le nombre de repas qui pourront être faits, on fixera un maximum, et quand on fixera les éléments qui peuvent être produits à l'extérieur pour d'autres consommateurs que les Verriérois ; et là on a la main là-dessus.

Pour ne pas trahir de secret, cet été c'est la commune de Ballainvilliers qui fait partie de la CPS qui a rejoint les clients de la cuisine centrale d'API au titre de la cuisine centrale de Verrières, ce qui n'a pas été sans poser quelques difficultés sur la façon dont ça été fait et des interrogations très fortes que nous avons sur la capacité d'API à effectivement satisfaire avec la même qualité Verrières et Ballainvilliers, ce qui était un gros apport en même temps, ce n'est pas exclu dans la réflexion qu'on aura sur la délégation qu'on se rapproche de Ballainvilliers pour savoir, je n'exclus rien mais en tout cas, sur le principe DSP ou régie, on ne va certainement pas aller sur une régie avec Ballainvilliers, le fait est qu'on pourra avoir une discussion avec eux pour savoir comment articuler les choses. Cela, c'est pour la réponse un peu technique.

Sur les éléments de prix, clairement nous sommes là aussi comme absolument toutes les communes de France qui sont soumises à ces contraintes et comme tous les foyers français confrontés à une augmentation des coûts qui est tout à fait problématique, qui fait que cela va être un sujet majeur que celui des coûts et de la satisfaction des exigences de qualité, notamment présents dans la loi EGALIM, il y a des sujets de préoccupations qui sont tout à fait importants ; et sur ces éléments de coûts, quelles que soient les entreprises qui répondront à la DPS, il faut qu'on s'attende à avoir des débats qui seront inconfortables par rapport à cet élément-là.

David CHASTAGNER : Est-ce que vous avez prévu de nous mettre dans les discussions, dans les réflexions quand il y aura ce chantier de constitution du dossier ? Et mettre aussi les associations de parents d'élèves dans la boucle ?

François Guy TREBULLE : Alors il y a des points différents, ce sera tout à fait débattu dans le cadre de la commission « Affaires familiales et scolaires », ce sera un point qui doit l'être, ce sera un point qui sera débattu dans la commission municipale, il y a des échanges avec les familles mais à ma connaissance il n'y a pas d'ouverture, et donc les associations des parents, les parents de façon générale pourront faire part de leurs remarques, il y a une relation constante avec Rozenn Bouler, mais il n'y a pas d'association institutionnelle à cette élaboration de la DSP qui est prévue.

Rozenn BOULER : Juste au niveau des parents d'élèves, en fait ils sont déjà présents à la commission Menus, et depuis 2 ans ils font des remontées sur la restauration et il y a des volontés qui sont prises en compte dès aujourd'hui et qui intégreront le futur cahier des charges.

François Guy TREBULLE : On a déjà glissé sur l'étape suivante, la question ce soir est juste DSP ou pas DSP. Y a-t-il une demande de mise aux voix ? Non, donc **cette délibération est adoptée** et je vous en remercie.

12 - Service public de Gravières - Adoption du principe de la délégation de service public et autorisation donnée à Monsieur le Maire de lancer la procédure

(Rapporteur M. Gérard DOSSMANN)

(Lecture du rapport de présentation)

François Guy TREBULLE : Merci Gérard, lan est-ce que tu veux rajouter quelque chose au principe de la délégation ? Vous aurez compris que c'est exactement le même mécanisme que le précédent, il s'agit de se prononcer sur le principe de la délégation, la différence étant que là c'est nouveau alors que pour la cuisine centrale c'était déjà existant. Tu veux apporter quelques explications ?

Ian TIXIER : C'est un petit peu les mêmes échanges qu'on avait eus avant qui nous conduiront à échanger en commission en début d'année sur ces questions-là un peu plus dans le fond ; vous savez bien, je ne vous apprends rien, que notamment les équipes de la Jeunesse ont été très largement renouvelées, ce qui nous conduit aussi à cette décision-là ce soir.

François Guy TREBULLE : Merci beaucoup.

Agnès QUINQUENEL : Pas de question sur le principe de la DSP, ce sont plus des interrogations par rapport à Gravières, ça veut dire que ça sera ouvert à d'autres publics que des Verriérois ?

François Guy TREBULLE : Oui, c'est tout à fait l'idée, alors pour aller un tout petit peu plus loin sur la question du principe, c'est en réalité le constat qu'avec un gardien et les équipes telles qu'elles sont aujourd'hui, nous n'arrivons pas à faire fonctionner Gravières d'une façon satisfaisante étant entendu que sur notamment le mandat précédent, il y a eu énormément de frais qui ont été engagés, on a eu encore des frais forcément avec les problématiques de tempêtes et autres, il y a là un vrai sujet qui est que la soutenabilité financière d'avoir ce type d'équipements se pose et qu'en réalité on n'est pas en capacité d'être opérateur, c'est ce qui amène à la DSP, d'être nous-mêmes opérateur de ce lieu pour que le lieu fonctionne pleinement.

Gérard évoquait les mariages, c'est tout à fait l'idée de dire qu'il y a un magnifique outil pour reprendre l'expression de quelqu'un qui l'a beaucoup animé, il fut une époque où à Verrières il y avait des mains pour se saisir de cet outil et qui savaient le faire, je ne parle pas que des agents mais aussi des élus et de bénévoles Verriérois, aujourd'hui ça n'est plus le cas, il faut qu'on trouve comment réussir à faire que cet outil fonctionne. La DSP est totalement dans cette ligne-là, l'idée étant de trouver quelqu'un qui accepte parce que c'est son métier de relever le défi, qui voit l'équipement et qui prend le pari de l'ouvrir à tout le monde, et là où il y aura un enjeu par rapport à la façon d'écrire, c'est qu'il faudra prévoir un petit peu comme la DSP restauration prévoit qu'il y a un nombre de repas à donner aux enfants Verriérois, et puis des repas pour ailleurs, il faudra bien voir où l'on met la barre pour garantir qu'on puisse avoir un accueil de jeunes Verriérois, qu'on puisse avoir un accueil de Verriérois, d'associations, on a parlé des triathlètes qui aimaient beaucoup y aller, etc.

Comment définit-on les choses pour qu'il puisse y avoir un lien avec Verrières qui soit tout à fait effectif et en même temps cette capacité d'utilisation de cette installation qui fonctionne pleinement avec des gens, des auvergnats, des gens de la France entière et des étrangers peut-être, je ne sais pas. Et après il faut réussir à trouver quelqu'un qui parte relever ce défi de la DSP, il ne s'agit pas pour nous de gagner de l'argent, il s'agit de faire vivre l'équipement et de s'assurer que dans toute la mesure du possible, il s'auto-entretienne sans avoir des conséquences budgétaires qu'on serait difficilement en capacité de suivre.

Emmanuelle CLEVEDE : Pourquoi ne pas le vendre si c'est si compliqué que cela ?

François Guy TREBULLE : La question se reposera et en fait pour tout dire, si l'on vous propose la DSP, c'est parce que on n'est pas totalement résignés à vendre, si jamais la DSP ne marche pas, il y a fort à parier qu'on vous proposera d'aller jusqu'à une hypothèse aussi radicale ; mais encore une fois il faut aller jusqu'au bout de toutes les hypothèses et la DSP est une hypothèse tout à fait sérieuse et dès lors qu'il ne s'agit pas pour nous de gagner de l'argent, on va pas devenir le groupe Accor, il s'agit simplement de réussir à trouver un point d'équilibre financier qui permette quand même... et c'est un équipement auquel beaucoup de Verriérois sont attachés, par où beaucoup de jeunes sont passés, donc si l'on peut faire que ça demeure, eh bien explorons cette voie, si jamais la voie ne s'avérait pas porteuse, eh bien on en reparlera.

David CHASTAGNER : On aura l'occasion d'en reparler mais est-ce qu'il n'y a pas un risque qu'au niveau des tarifs, ce soit sous-traité à une société privée et donc de voir les tarifs augmenter, voir des prestations imposées alors que potentiellement des associations, je pense par exemple à la restauration qui n'est pas forcément demandée, aujourd'hui il y a des associations qui se font leurs repas ou même font le ménage, etc... ? Et du coup dans un cadre de délégation avec un acteur privé, est-ce qu'il y aurait le risque que ces prestations ne soient pas négociables et que du coup les prix explosent et que les associations Verriéroises aient un peu du mal à profiter de ce magnifique outil ?

François Guy TREBULLE : Ca fait partie exactement du sujet sur la façon d'écrire la DSP et la typologie des services qui seront proposés et effectivement réalisés mais là on n'est plus dans le principe mais dans les modalités. Tu as absolument raison, ça fait partie absolument des enjeux.

Jérémy FASS : Merci d'avoir répondu sur la préférence pour les Verriérois et la volonté de le maintenir, vous allez vous faire accompagner pour la passation de la DSP ? Ou est-ce que ce sont les services qui vont assumer entièrement ce sourcing, cette recherche, cette analyse pour savoir si justement le risque d'exploitation va être assumé par le prestataire, et malgré tout on va pouvoir maintenir la préférence pour les Verriérois ? Est-ce que vous avez les outils pour faire cette analyse et mener cette DSP à bien ?

François Guy TREBULLE : Je ne vais pas m'avancer trop, je vais avoir une réponse très prudente sur le sujet : Globalement la définition de ce qui sera notre cahier à nous d'exigences, je pense qu'on le fera en interne, après pour pouvoir s'assurer que ça touche bien son public, etc., je ne suis pas tout à fait sûr que nous ayons les compétences en interne mais ça, c'est un point sur lequel il y aura des échanges à avoir un peu plus techniques.

Caroline FOUCAULT : La question a été posée lors de cette commission, la personne qui s'occupe des marchés publics à la ville nous a dit qu'elle n'avait pas besoin de sourcing extérieur, qu'elle savait prendre son téléphone et appeler ses collègues des différentes mairies pour savoir comment ça se passait.

François Guy TREBULLE : Y a-t-il une demande de mise aux voix ? Il n'y en a pas, c'est adopté, je vous en remercie.

SERVICE FINANCES

13 – Autorisation d'engager les dépenses d'investissement du budget primitif 2023 jusqu'à l'adoption de celui-ci, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022

(Rapporteur M. Gérard DOSSMANN)

(Lecture du rapport de présentation)

François Guy TREBULLE : Y a-t-il une demande de mise aux voix ? Il n'y en a pas, c'est adopté, je vous en remercie.

14 - Politique tarifaire 2023 : adoption des tarifs pour les prestations municipales

(Rapporteur M. Gérard DOSSMANN)

(Lecture du rapport de présentation)

François Guy TREBULLE : Je rajouterai par rapport aux tarifs que l'unité n'est pas mentionnée pour la vaisselle perdue ou cassée, c'est à l'unité que le forfait de 10 € qui s'appliquera. D'autre part, les tarifs qui sont proposés pour les locations de salle ne concernent pas les associations qui par convention se voient mettre d'une façon régulière à disposition les salles en question, il s'agit d'une utilisation ponctuelle, une fois ou deux fois dans l'année, et là on n'a pas de cadre qui le prévoit. Il y a un grand nombre d'associations qui ont des conventions et qui organisent leur accueil dans certains lieux collectifs et dans ce cas-là c'est la convention et non le tarif qui règlera la question qui est de mémoire généralement la gratuité lorsqu'on est dans ce type d'élément. Je parle sous le contrôle sourcilieux de Jean-Louis Delort qui opine du chef.

Caroline FOUCAULT : Par rapport à la présentation, je suis un petit peu surprise parce que oui, vous avez fait à l'arrondi supérieur mais pour tout ce qui est services des relations citoyennes, cimetières, c'est 6 % d'augmentation, le repas à domicile aussi, et après vous avez au minimum augmenté de 17 à 18 % avec un arrondi supérieur. Moi, je veux bien mais je trouve ça peu fort de café parce que quand on entend et qu'on n'a pas les documents, on a l'impression qu'on passe de 9,99 à 10, ce qui n'est pas du tout le cas. C'est 17 à 18 % d'augmentation pour chaque tarif minimum, surtout pour les locations de salle. Quand on est Verriérois, association, oui il y a un effort qui est fait, la 1^{ère} fois c'est gratuit, il y a toutes les annexes qu'il faut modifier, 1^{ère} fois, 2^{ème} fois, 3^{ème} fois, mais on passe par exemple, pour un forfait de 10 heures hors soirée de 180,26 € à 220,00 €. Pour les associations, organismes extérieurs ou organismes Verriérois, pour une journée de 9h00 du matin à minuit, vous passez de 1 159 € à 1 500 €, c'est énorme ! C'est annexe 10.

Donc moi je veux bien vous entendre dire que vous arrondissez mais je trouve ça quand même extrêmement cher ; rien que pour le ménage, heure supplémentaire en cas d'utilisation, c'est énorme ! Est-ce que vous voulez vraiment que les gens louent les salles ? Par exemple, je voulais prendre le cas de Vaillant, c'est une salle qui est pas mal utilisée, si vous êtes Verriérois, vous prenez un forfait de 9h du matin ou 10h, quand il y a une fête de famille il faut s'installer, vous passez de 1 301,07 € à 1 560,00 €, on ne parle pas en francs, on parle en euros !

François Guy TREBULLE : Absolument, pour la journée.

Caroline FOUCAULT : C'est énorme ! Comment voulez-vous faire une fête de famille dans la salle 305 de Vaillant avec 260 € de plus ?

François Guy TREBULLE : Pardon, c'est pour les non-Verriérois le chiffre que tu as donné et pas pour les Verriérois.

Caroline FOUCAULT : Excusez-moi alors.

François Guy TREBULLE : Pour les Verriérois on passe de 976 € à 1 170 €, alors on ne va pas reprendre l'ensemble des tarifs Caroline, il y a une explication globale.

Caroline FOUCAULT : Alors c'est pire parce que de 976 à 1 500 vous dites ?

François Guy TREBULLE : Non, 976 à 1 170 € pour les Verriérois... non je fais la même erreur que toi, on passe de 650 à 780, il y a une augmentation mais pas celle que tu évoquais.

Caroline FOUCAULT : C'est 17 %.

François Guy TREBULLE : il y a un élément d'explication qui est très sereinement assumé. Il y a 2 dimensions : la 1^{ère} dimension c'est que les tarifs n'avaient pas été changés depuis très longtemps et qu'ils étaient extrêmement bas ; 2^{ème} élément : l'augmentation n'est pas que celle de l'inflation, c'est l'augmentation de l'inflation pour un certain nombre mais derrière c'est l'ensemble des fluides.

Lorsque l'on est sur une location immobilière et on a vraiment voulu être le plus raisonnable possible par rapport aux Verriérois et on a assumé d'être beaucoup plus près d'un juste prix vis-à-vis des non-Verriérois et d'un prix de marché pour le coup vis-à-vis des non-Verriérois, ce qui n'est pas le cas pour les Verriérois, à la question : est-ce que vous voulez que les non-Verriérois viennent organiser leurs fêtes de famille à Verrières, la réponse n'est pas nécessairement oui même si l'on est toujours content d'accueillir tout le monde. Dans ces éléments-là, il y a les fluides, je rappelle que l'augmentation de l'électricité et l'augmentation du chauffage est entre fois 5 et plus deux fois dix, on n'est pas sur du 17 %.

Caroline FOUCAULT : Un forfait ménage à 34,70 €, à l'époque on avait fait un tarif horaire pour un employé de mairie qui faisait le ménage, c'était 2 heures, je suis d'accord que tout a augmenté mais quand même, 100 € c'est énorme !

François Guy TREBULLE : Je propose que nous retournions à l'époque.

Caroline FOUCAULT : Non, ça c'est un peu facile et c'est très désagréable : en heure supplémentaire, en cas d'utilisation journée, tu passes de 15,38 € à 100,00 €, c'est énorme !

François Guy TREBULLE : C'est totalement délibéré, merci de le souligner, c'est aussi une volonté de faire en sorte que les engagements pris soient tenus ; municipal ne veut pas dire gratuit. Il y a des coûts et des charges qui sont derrière.

Caroline FOUCAULT : Je suis d'accord mais enfin, on paye quand même tous nos impôts gracieusement à Verrières.

François Guy TREBULLE : Tout ce qui est fait à Verrières est fait de manière gracieuse !

Caroline FOUCAULT : Exactement mais franchement je trouve que ce n'est pas aider la population. Je suis tout à fait d'accord pour aider les familles parce que je trouve que c'est normal puisqu'en janvier tout va augmenter, mais là je trouve que fermer la porte aux gens qui souhaitent se retrouver en famille dans des locaux un peu plus grands par rapport à chez eux, tout le monde n'a pas une ou deux ou trois maisons énormes, tout le monde n'a pas de maison, ils vivent en appartement, ils ont déjà du mal à joindre les deux bouts et là ils ne peuvent même plus faire la fête parce que l'on a augmenté de 17 % tous les tarifs de toutes les salles ! Je trouve cela vraiment dommage et je voterai contre parce que je trouve qu'on ne joue pas notre rôle.

François-Guy TREBULLE : J'entends ta remarque, j'ai deux demandes de parole de la part de Ian Tixier et de Rozenn Bouler.

Rozenn BOULER : Je pense que ces tarifs comme sur différents sujets font l'objet de benchmarks auprès des communes environnantes et quand on voit le prix des locations aujourd'hui, on se rend compte que c'est beaucoup plus cher à l'extérieur. C'est aussi un réajustement par rapport à cela, en plus des fluides bien évidemment qu'il faut comptabiliser.

Ian TIXIER : Je pense qu'il faut aussi se pencher sur la question depuis quand ça n'a pas été remis à jour, ces tarifs-là, tu parles « d'époque », on est aussi dans une nouvelle ère aujourd'hui, il faut en prendre conscience, il ne s'agit pas d'un réajustement que nous faisons depuis l'année dernière. Ce sont clairement des tarifs qui aujourd'hui ont besoin de se remettre à niveau par rapport à la situation actuelle. Et pour autant, que ce soit les Verriérois surtout et les associations, on est dans des tarifs tout à fait acceptables si l'on compare avec le privé, y compris pour des prestations de ménage ou autre, qui sont sans aucune mesure par rapport à ce qu'on peut avoir dans le privé. C'est une réalité.

Gérard DOSSMANN : Pour ce qui est des heures supplémentaires, vous noterez que c'est uniquement pour des utilisations en journée, de 9h à 0h du matin, les services ont constaté que ça mobilisait du personnel aux environs de minuit – 1h du matin où là ce n'est plus 34 euros, et donc il faut également prendre en compte et décourager les utilisateurs de dépasser ces horaires au-delà de minuit pour permettre au personnel de travailler dans des conditions correctes.

David CHASTAGNER : L'argument des fluides et tout cela qui augmentent pour justifier le fait qu'on demande ces tarifs-là, j'ai un peu de mal à comprendre, car quand la salle n'est pas occupée vous faites quoi ? Vous coupez ? Et puis deux heures après quelqu'un arrive, vous remettez le chauffage ? Quand on voit le fonctionnement du chauffage dans certains locaux comme à la Vallée à la Dame...

Et je me demandais s'il n'y a pas une petite coquille dans le document, à l'annexe 6, tout augmente sauf sur deux lignes où l'on passe de 62,40 € à 5 € et de 67,34 à 3 €, c'est sur les bulles de vente et les étalages de commerces...

Gérard DOSSMANN : Pour les bulles de vente à 5 €, c'est beaucoup plus cher puisque c'est le prix du mètre carré par jour alors qu'avant les 62 € étaient au mois, ça ne correspondait pas du tout à ce tarif-là. Par ce tarifs-là on arrive dans les 800 €.

François Guy TREBULLE : Il y a effectivement un problème de présentation du tableau puisque l'unité n'est pas correctement apparue mais ce n'est pas du tout une diminution, c'est en réalité une augmentation même assez significative.

David CHASTAGNER : Ah vous nous rassurez !

Agnès QUINQUENEL : J'ai une question par rapport aux repas à domicile, je ne sais pas ce qu'on va me répondre mais je serais une femme seule de 70 ans avec une petite retraite, l'augmentation pour moi serait conséquente, est-ce qu'il y a un accompagnement peut-être du CCAS ? Sur certains foyers, ça peut être une augmentation conséquente.

François Guy TREBULLE : La question est évidemment pertinente et la réponse est positive mais je vais laisser Elisabeth Roquain répondre.

Elisabeth ROQUAIN : Le repas à domicile concerne seulement les personnes âgées bien sûr, il n'est pas soumis au quotient. Par contre les aides qui sont accordées aux personnes âgées viennent soit de leur caisse de retraite, soit du Département en fonction de leurs revenus. Ils ont aussi des aides pour le portage du repas, c'est soit par les caisses de retraite, soit par le Département et c'est soumis à leurs revenus.

Vincent HULIN : Il y a sûrement d'autres lignes où il y a des erreurs, je crois qu'il y a des lignes manquantes sur les locations, etc., vu le nombre de tableaux c'est logique, par exemple à l'annexe 10 il n'y a pas de chiffre pour les particuliers Verriérois pour quatre heures, est-ce que ce n'est pas une location proposée aux seniors ? On a pointé un ou deux manques, il y en a certainement d'autres, ça mérite probablement d'être revu.

Une question de compréhension sur la deuxième utilisation des salles par les associations Verriéroises : j'ai bien compris qu'une association qui, par convention, a une salle à disposition de manière récurrente n'est pas comprise dedans mais si l'on parle par exemple de l'Espace Bernard Mantiene dans lesquelles on peut organiser des événements, des réunions publiques et des choses comme ça, sauf erreur aujourd'hui, quand il y en a deux dans l'année on n'a pas de facturation.

François Guy TREBULLE : En réalité il y en avait une mais ce n'était pas appliqué avec la rigueur qui aurait été souhaitable, mais c'était tout à fait prévu. Je précise que les associations politiques et pour le coup je ne sais pas si c'était celle-là que vous visiez, les associations politiques ne payent pas pour la mise à disposition de salles, aucune d'entre elles ne le fait ni celles d'ailleurs qui sont représentées dans cette instance ni celles qui n'y sont pas représentées. Il y a un principe de participation de la commune aux activités démocratiques et de ce point de vue, pas plus que ce n'était payant hier, ce ne sera payant demain quelle que soit l'affiliation politique en la matière, on est là sur un dispositif tout à fait particulier sur lequel c'est absolument entendu : ni les préaux ni les salles, qu'elles soient à Vaillant ou à l'EBM, sous réserve bien évidemment de disponibilités et dans le plus grand respect de la parfaite équité entre les divers mouvements, familles de pensée, etc.

Vincent HULIN : Très bien. Je m'interrogeais aussi sur les autres associations, c'est quelque chose qui jusqu'ici n'était pas complètement appliqué et qui va l'être à chaque fois ?

François Guy TREBULLE : Oui.

Vincent HULIN : Au-delà de l'augmentation de tarif, il y a des choses qui avant n'étaient pas facturées et qui vont l'être ?

François Guy TREBULLE : Oui, absolument et ce sera tout à fait expliqué et argumenté, et ça concernera en réalité très peu d'associations parce que la quasi-totalité des associations Verriéroises passent par le mécanisme de la réservation par une convention et dans ce cadre-là, ipso facto échapperont à la tarification.

Vincent HULIN : Une dernière remarque : j'entends bien la comparaison pour les fluides, etc., je partage l'avis de ma voisine de gauche pour dire qu'il y a des augmentations qui sont très importantes et qui vont être difficiles à accepter, je suis donc plutôt pour sa position, je comprends la comparaison avec les villes voisines, la comparaison avec le privé me laisse pantois, je l'avoue, parce que si l'objectif de la Ville de Verrières est de s'aligner sur le privé, je suis un peu surpris mais...

François Guy TREBULLE : On est loin du prix.

Caroline FOUCAULT : J'avais une question pour le service Communication qui, lui, augmente ses tarifs de 9 et 10 % seulement, pourquoi pas 17% comme le reste tant qu'à faire ?

Et pour un neuvième de page, 291, là on n'a pas notre bulle à la fin, est-ce une erreur ou un problème ? C'est à l'annexe 13. Tant qu'à faire tout le monde à 17 %, allons-y gaiement, ce n'est pas grave, on ne va pas se gêner !

François Guy TREBULLE : Je ne comprends pas la question.

Caroline FOUCAULT : On est à 9 % au lieu de 17 %...

François Guy TREBULLE : Mais il n'y a pas de règle de 17 %, on a parlé des locations de salles, j'ai essayé d'expliquer mais je n'ai sans doute pas été clair.

Caroline FOUCAULT : Mais il n'y a pas que les locations qui sont à 17 %, il y a aussi les bennes, les baraques, les stockages, je me suis « tapé » presque toutes les annexes, je peux te dire que c'est entre 17 et 18, pas de problème. C'est un choix, c'est une règle, pas de problème...

François Guy TREBULLE : Non, il n'y a pas une règle abstraite, ce sont des évolutions différentes selon certaines rubriques et qui sont approuvées ou désapprouvées mais qui sont proposées dans ce tableau.

Caroline FOUCAULT : Ok. J'ai une autre question : est-ce que c'est la préfecture ou la sous-préfecture qui vous a demandé de créer une brocante ou une manifestation association de particuliers, annexe 6, ou autre occupation du domaine public ? Parce qu'aujourd'hui, tout ce qui est brocante, manifestations associations, autres occupations du domaine public n'existait pas. Ce sont aujourd'hui des associations comme Zinado qui font la brocante, le syndicat d'initiative...

François Guy TREBULLE : Très clairement c'est absolument nécessaire, ça ne concernera ni la Brocante de Zinado, ni les activités de C2I qui sont des activités qui précisément ont des régimes de conventions qui sont parfaitement établies et qui sont tout à fait claires, ça concernerait un déballage ou un vide maison qui serait organisé sans que ce soit le cadre précisément d'une telle convention, voilà pour l'élément d'explication par rapport à nos associations.

Et par rapport à l'exigence légale, oui de fait nous devons avoir et le règlement qui sera proposé dans une des délibérations suivantes et une tarification, qu'elle soit d'ailleurs appliquée ou qu'elle ne le soit pas parce que si elle n'est pas appliquée, ça permettra d'évaluer exactement la contrepartie monétaire de l'avantage en nature lié à la non perception du montant, obligation légale que nous avons pour répondre au souci de traçabilité des accompagnements des activités d'associations.

Donc oui, il faut que nous soyons en capacité de dire quelle est la valeur de l'occupation du domaine public, des lieux publics, de la mise à disposition d'un certain nombre de services, que nous la recevions ou que nous ne la recevions pas, et dans ce cas-là ce sera le régime des avantages en nature consentis à certaines associations. Par exemple et pour aller jusqu'au bout de la démonstration, lorsque Zinado se voit mettre à sa disposition un certain nombre de linéaires du domaine public pour y réaliser sa brocante et que ça n'est pas financé, il faudra le faire apparaître dans les comptes de Zinado au titre des avantages en nature avec une contrepartie qui pourra désormais l'être : le montant en question ; ça n'a pas d'autre conséquence que cela et ça permettra d'arriver à quelque chose auquel je sais que tu as longtemps tenu et dont je veux croire que tu y tiens encore, c'est précisément la visibilité des contreparties données aux associations pour leurs différentes activités.

Caroline FOUCAULT : Tout à fait et ça répond complètement à la demande et je trouve que c'est bien de valoriser ce que la commune offre en plus de l'aspect financier aux associations. Par contre il faudra bien les prévenir que maintenant ils vont commencer à payer certaines choses ?

François Guy TREBULLE : Tout à fait, ce sera l'objet d'une communication.

Je ne pose pas la question de savoir s'il y a une demande de mise aux voix, nos échanges ont été riches, qui s'oppose à cette résolution ?

Caroline Foucault pour Réussir Verrières est contre.
Pas d'abstention.
Le tarif est adopté.

15 - Attribution d'une avance sur subvention au Centre communal d'action sociale au titre de l'exercice 2023

(Rapporteur M. Gérard DOSSMANN)

(Lecture du rapport de présentation – **Pas de demande de vote – pas d'opposition – Adopté à l'unanimité.**)

16 - Budget principal – Décision modificative n°2 du budget 2022

(Rapporteur M. Gérard DOSSMANN)

(Lecture du rapport de présentation)

François Guy TREBULLE : C'est un sujet dont on a déjà pu parler à plusieurs reprises pour faire face à l'augmentation des coûts particulièrement de l'énergie, il apparaît plus que nécessaire de faire évoluer les priorités et de les traduire en termes budgétaires, globalement nous avons pris énormément de retard notamment pour ce qui est de l'éclairage public et le passage aux Leds apparaît comme étant rendu absolument urgentissime de par l'augmentation du coût de l'électricité, la problématique de la consommation des chaudières de la ville dont l'âge moyen est de près de 40 ans est également quelque chose qui était identifié mais qui désormais devient une urgence absolue parce que tout simplement les conséquences financières de la consommation de ces équipements deviennent littéralement insupportables.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons des réorientations budgétaires qui évidemment ne sont que pour 2022, il s'agira pour ce qui pourra être dépensé -et d'ores et déjà la commande a été passée- de la pompe à chaleur pour le groupe scolaire HEO Clos Fleuri, une partie des dépenses seront sur 2022, et ce qui ne sera pas dépensé sur 2022 sera évidemment reporté en 2023 et n'obère en rien le fait que nous vous présenterons en 2023 un deuxième volet de ce plan de sobriété et de performance énergétique pour arriver à avoir le financement nécessaire.

Pour être complètement exhaustif sur l'éclairage public, sur les chaudières c'est sûr qu'on y arrivera mais en tout cas on essaye de travailler sur toutes les actions possibles pour avoir un certain nombre de changements, partout où les choses sont identifiées très clairement aujourd'hui, les grosses consommations sont sur les groupes scolaires qui sont prioritaires, d'où le choix qui a été fait dès 2022 d'équiper de pompe à chaleur le groupe HEO ; et sur 2023 une priorité évidente sera portée sur le groupe David Régnier – Paul Fort pour remplacer l'ancienne chaudière par une pompe à chaleur, sachant mais ça fera l'objet d'une réunion à venir, qu'il ne s'agit pas

totallement d'un remplacement puisqu'on met des pompes à chaleur en plus en gardant les grandes chaudières pour avoir le complément d'énergie nécessaire dans les périodes de grand froid pour lequel la pompe à chaleur n'est pas de nature à procurer suffisamment de confort de chaleur en la matière.

Voilà pour l'essentiel de la délibération, est-ce qu'il y a des demandes d'explication ?

David CHASTAGNER : La pompe à chaleur pour HEO représente quel montant d'investissement ?

François Guy TREBULLE : Aux environs de 100.000 €.

David CHASTAGNER : Je suis quand même surpris que l'on ait attendu d'être dans une pénurie énergétique pour faire ce genre d'investissement, au-delà du fait que ça devient cher pour transformer complètement il faut attendre d'avoir le couteau sous la gorge pour se dire que ça devient des investissements prioritaires par rapport à des choses qui sont nettement moins chères... pendant deux ou trois ans on a fait des investissements sur certains sujets et on se dit : mais pourquoi on n'a pas traité cela en priorité ?

François Guy TREBULLE : J'entends la remarque, gouverner c'est choisir et Foch 2 est un sujet de voirie, il y a d'autres sujets de voirie sur lesquels on a des tas de besoins, on a énormément de besoins en termes d'investissements en voirie et tout ce qu'on ne fera pas devra être fait à un moment donné et aura des conséquences pour la vie quotidienne de nos administrés. Il y a un certain nombre de choix.

On a la même chose au titre de la transition énergétique, je ne vais pas vous refaire l'historique mais on a refait l'ensemble de l'isolation de Bois-Loriot, on a mis des panneaux solaires avec l'énorme investissement de Malraux pour accompagner, etc., après on peut ne pas être d'accord mais enfin ce sont des choix qui sont faits, on avait une cartographie sur par exemple les chaudières où l'on était à jour de l'état et du diagnostic, on le savait tout à fait, maintenant est-ce qu'il y avait une priorité au remplacement ? L'année dernière, il nous paraissait absolument indispensable de faire les études et d'être en capacité le moment venu de réagir, pas d'opérationnaliser parce qu'il y a d'autres arbitrages qui ont été faits, très clairement oui, nous régissons à une conjoncture que personne nulle part n'avait anticipée.

Et globalement pousser un équipement jusqu'à son terme pourrait être regardé comme une mauvaise décision mais ça peut être aussi regardé comme une décision qui s'impose avec un lissage sur le temps et si la chaudière peut encore servir, à un coût qui était satisfaisant, pas pour mille ans mais pour permettre de réaliser autre chose, oui j'assume assez bien d'avoir des choses trop consommatrices qu'il faudra changer mais ne pas les changer immédiatement parce que c'est une problématique de gestion budgétaire d'ensemble.

On pourrait aussi dire : on arrête de tout faire et j'argumente juste sur le fait que c'était identifié, qu'on avait cette cartographie, cela nous a permis d'être réactifs, je ne prétends pas être un enfant modèle en rien, juste aujourd'hui la délibération qu'on nous propose, par rapport à un moment donné, vise à dégager ces sommes qui sont un amorçage significatif qui, complété l'année prochaine, devrait nous permettre d'avoir

réglé la question de l'éclairage public, en tout cas pour la consommation parce qu'il faudrait plus que doubler l'investissement si l'on voulait passer à un pilotage à distance, ce qu'il faudrait bien réussir à avoir mais on n'aura clairement pas les moyens pour le faire avant la fin du mandat, mais au moins on aura des ampoules qui consommeront dix fois moins, donc on va quand même dans une direction satisfaisante. Mais si vous calculez bien, dix fois moins, ce sera juste une économie par rapport à l'augmentation, ça ne fera même pas d'économies par rapport à notre point de départ.

On essaye de faire ce qu'on peut pour avoir les décisions les plus raisonnables possibles par rapport aux dépenses publiques et on aura de nouveau beaucoup d'échanges à avoir en février pour le débat d'orientation budgétaire puis en mars au moment de l'adoption du budget, et très clairement oui nous allons devoir faire un certain nombre de choix qui seront dictés par les éléments de crise et de conjoncture. Et donc non, ce n'est pas bien faire en étant guidés par la crise mais au moins est-ce le moins mal possible le faire que d'essayer d'être réactif et de ne pas rester campé dans une position arrêtée.

Caroline FOUCAULT : Une partie de ma question était cela : est-ce qu'on a changé toutes les armoires ? La réponse, j'ai compris, est non, est-ce qu'on aura tout fait l'année prochaine ?

François Guy TREBULLE : Globalement on est sur un budget qui, rien que pour cela, est de plus de 2 M€ en moins. Nous allons continuer de collecter les impôts mais je ne crois pas que ce soit fait dans les deux ans à venir, sauf divine surprise.

Caroline FOUCAULT : Est-ce qu'on sait quand la question du stationnement en centre-ville sera remise sur le tapis ? Est-ce que c'est l'année prochaine ? l'année d'après ?

François Guy TREBULLE : Je ne suis absolument pas en capacité de le dire, c'est une très bonne question et je te remercie de l'avoir posée. En réalité très clairement on a eu des échanges avec les commerçants, les Verriérois, on avait arrêté cette position de principe de passer au stationnement payant, évidemment ça reste une préoccupation tout à fait importante, un enjeu évident mais ça rajoutait des dépenses d'investissements et donc on a pris le parti de différer cette dépense. En revanche, on ne se résigne pas du tout et on aura une réactivité très grande et une insistance très forte sur cette question du stationnement en centre-ville en essayant de corriger, ça pouvait l'être en passant au stationnement payant, un certain nombre de pratiques ont eu une réactivation forte, très forte.

Aujourd'hui c'est plus une réflexion sur les conditions d'usage du parking sous l'hôtel de ville, sans devenir payant, parce que le principal enjeu est le coût d'une nouvelle barrière et d'un nouveau dispositif nous permettant de régler un certain nombre de problèmes de sur-occupation de certains au détriment de la fluidité d'usage pour tous.

Caroline FOUCAULT : Je pose toutes ces questions car les Verriérois me les posent, ils m'envoient des mails clairement pour le conseil municipal.

Une autre question, c'est ma mémoire qui me fait défaut : on avait reçu je crois aucune

subvention de la part de la Région ou d'autres organismes ; les subventions n'étaient que pour Foch 1 ?

François Guy TREBULLE : Il y avait un reliquat de subvention Etat de mémoire sur l'opération. On va discuter avec l'Etat pour savoir s'il considère que c'est un bon usage que de les réaffecter sur l'opération qui est donnée, et les règles dont on a eu connaissance la semaine dernière ou il y a dix jours sur les financements Etat laissent à penser que l'Etat comprendra qu'on ait pu réorienter cette opération.

Caroline FOUCAULT : C'est de quel ordre ?

François Guy TREBULLE : Quelques dizaines de milliers d'euros.

Caroline FOUCAULT : Merci bien.

David CHASTAGNER : Sur le sujet du stationnement ajourné et reporté, étant donné que vous avez construit un magnifique parking boulevard Foch, est-ce que vous envisagez de mettre en application, en attendant le stationnement gratuit, une zone bleue et de mettre des contraventions pour pouvoir faire des rotations dans le stationnement et rendre le trottoir de la rue de Paron le samedi matin aux piétons ? Parce qu'à chaque fois on est obligé de marcher sur la route si l'on prend le trottoir de ce côté-là. Il y a plein de places de libres mais personne n'y va.

François Guy TREBULLE : J'entends la remarque, cela fait partie de la réflexion que j'évoquais en termes de retravailler l'effectivité de la réglementation sur un principe qui demeure un principe de non-paiement du stationnement, et donc ça fait absolument partie des sujets, en revanche on a vraiment dit le contraire, je vois peu de raisons de changer les choses, de rendre le stationnement du boulevard Foch en zone bleue...

David CHASTAGNER : Ce n'est pas ce que je j'ai dit, j'ai dit de conserver le stationnement en zone bleue en centre-ville et de faire en sorte que les gens utilisent ce magnifique parking que vous avez construit plutôt que de rester...

François Guy TREBULLE : Tu as raison, nous sommes en parfaite convergence puisque c'est exactement cela l'idée, c'est de faire travailler encore le carnet à souches et que les gens comprennent qu'il y a une effectivité...

David CHASTAGNER : Et pour les trottoirs de la rue de Paron, est-ce qu'on va être consultés ou bien on va juste nous dire : à partir de telle date vous n'avez plus le droit de vous garer rue de Paron ?

François Guy TREBULLE : Le stationnement n'a jamais été autorisé sur la rue de Paron.

David CHASTAGNER : Il y a un panneau de stationnement sur le côté de ce trottoir. Je me suis posé la question : pourquoi on ne verbalise pas les gens qui se garent là ? Parce que c'est juste insupportable ; mais il y a un panneau qui autorise le stationnement.

François Guy TREBULLE : Nous reparlerons de ce sujet.

David CHASTAGNER : Il n'y a même pas besoin d'en parler, il faut juste enlever le panneau et dire aux gens de ne plus se garer là.

Emmanuelle CLEVEDE : Donc si j'ai bien compris, les discussions qu'on avait eues avec les commerçants qui voulaient un stationnement payant sont terminées et on repart en arrière, vingt ans avant, avec un carnet à souches et quand je n'ai plus rien... ? C'est triste, vous aviez fait un boulot et vous revenez en arrière !

François Guy TREBULLE : Le fait est que c'est repoussé comme Foch 2 où je n'ai pas de date aujourd'hui pour dire quand on le fera.

Une demande de mise aux voix sur cette délibération budgétaire ?

Vincent HULIN : Juste une intervention : comme tout cela va dans le bon sens, on est même très content que ce soit fait mais comme on avait voté contre le budget, pour une modification du budget qu'on ne soutient pas, on votera contre.

(Vote à main levée : 1 voix contre,... les autres conseillers votent pour. La délibération est adoptée.)

17 - Contrat de prêt

(Rapporteur M. Gérard DOSSMANN)

(Lecture du rapport de présentation.)

François Guy TREBULLE : Des demandes d'explication ?

Vincent HULIN : Une remarque et une question : Je sais bien que le taux du Livret A était très bas ces dernières années et on se rendait bien compte qu'avec ce qui se faisait ces dernières années, on n'était pas à l'abri de.... Il semblerait en effet que le taux du Livret A devrait plutôt augmenter dans les mois qui viennent à des niveaux qui font que d'un seul coup le taux pourrait être supérieur aux autres offres, finalement on n'est pas loin d'avoir un taux beaucoup plus élevé dans ce contexte, quand c'est un taux variable c'est toujours un peu risqué que le taux fixe du livret A.

François Guy TREBULLE : La remarque est tout à fait pertinente, on est protégé par le CAP en fait, et par la faiblesse du montant d'indemnité de remboursement anticipé... Enfin je veux dire qu'on a la possibilité du remboursement anticipé pour pouvoir sortir si jamais on voit que ça devient déraisonnable, l'offre à 3,19 était de fait nettement au-dessus, le jour où on en parlait c'était nettement au-dessus...

Vincent HULIN : D'où le risque de prendre des taux variables.

François Guy TREBULLE : Absolument, je suis bien d'accord. Ce n'est pas exempt de risques.

Vincent HULIN : C'est un risque que vous n'auriez pas en choisissant un taux fixe.

François Guy TREBULLE : C'est là qu'il y a un risque d'incertitude, il y a un constat d'incertitude, c'est tout à fait certain. Mais celui qui est capable de me dire quel sera le taux du Livret A dans deux ans, trois ans, quatre ans, qu'il se lève et le dise car on va gagner beaucoup d'argent !

Vincent HULIN : Mais comme personne ne le fait, la perspective dans les semaines qui viennent est de passer à un taux plus élevé et c'est le risque d'avoir un taux variable.

François Guy TREBULLE : Tu as raison sur 15 ans, je n'aurais pas tenu ce discours-là il y a deux mois et je ne sais pas ce que je dirai dans quelques mois, aujourd'hui ce n'est encore pas déraisonnable.

Vincent HULIN : Ma remarque est que je ne prendrai pas part au vote avec la voix de Michel Yahiel qui ne m'a pas donné de consigne de vote.

François Guy TREBULLE : Merci, nous passons au vote.

(Caroline Foucault est contre, abstention de Réussir Verrières, non votant Michel Yahiel, les autres conseillers votent pour – Délibération adoptée.)

Caroline FOUCAULT : Monsieur le Maire, pourriez-vous dire s'il vous plaît Rassembler Verrières plutôt que citer mon nom ? Merci.

François Guy TREBULLE : C'est-à-dire que c'est un groupe alors que toi, tu es une personne.

Caroline FOUCAULT : Oui mais je représente un groupe, j'insiste.

François Guy TREBULLE : Tu représentes un groupe, très bien. J'appellerai chacun de nos collègues par leur nom la prochaine fois.

18 - Proposition d'adoption d'une convention pour le versement de la participation de la commune de Verrières-le-Buisson à la Communauté d'Agglomération Paris Saclay pour les navettes

(Rapporteur M. Gérard DOSSMANN)

(Lecture du rapport de présentation)

Gérard DOSSMANN : Je rappelle que le montant de 44 000 € correspond au quart du coût si mes souvenirs sont exacts, la moitié étant prise en charge par la CPS, et l'autre moitié est répartie entre Massy et Verrières à 50 – 50, ce qui correspond à une participation de 40 000 € en gros pour l'année 2022.

François Guy TREBULLE : En complément de ces éléments et pour votre complète information, nous avons des chiffres de fréquentation sur l'ensemble de la navette, il y a des chiffres qui sont sujets à appréciation plus fine mais dont nous ne disposons pas

encore, qui font de la navette créée l'année dernière la plus fréquentée ainsi que ça a été rappelé dans un bureau communautaire récent, nous avons un nombre de montées mensuelles mesurées qui est passé de 384 en février à 2509 en octobre, avec une petite décade en novembre ; et par mois, globalement on est entre 1500 et 2500 de mai à octobre avec un nombre d'usages tout à fait réel et significatif, avec désormais un nombre de trafics moyens par jour aux alentours de la centaine de passagers.

Cela demanderait à être beaucoup plus affiné l'année prochaine, c'est quelque chose qu'on aurait pu programmer, nous nous sommes donné deux ans pour que le service s'installe, on n'est même pas à un an plein puisque c'est juste depuis février, il a fallu un peu de temps pour que les gens visualisent les choses, et au bout de deux ans on pourra faire le bilan. Encore une fois par rapport au service public de la navette de la communauté, le vice-président en charge de la communauté a témoigné du fait qu'a priori c'était la navette la plus fréquentée, maintenant il y a une question sur son tronçon intégral, ou si c'est sur son tronçon Massicois ou son tronçon Verriérois, évidemment on a trois options qui sont tout à fait importantes, et on aura les chiffres un peu plus tard.

En tout cas il n'est certainement pas d'actualité de proposer de remettre en cause cette expérimentation qui commence à trouver une forme de public.

Caroline FOUCAULT : Oui, les Verriérois apprécient cette navette, est-ce que l'année prochaine, pour le marché de Noël on pourra ne pas l'arrêter dès le début comme ça a été fait cette année parce que ça a mis en difficultés le mardi et le jeudi les personnes qui prennent cette navette ? Ils ont l'habitude la prendre pour aller bosser ou pour aller faire leurs courses et là où ils avaient besoin de cette navette pour aller au marché, par exemple, c'était le samedi, donc ça a été difficile.

François Guy TREBULLE : Je vois Violaine réagir en se disant : encore une modification de parcours ! Je crois qu'il n'y a pas eu d'arrêt de la navette.

Caroline FOUCAULT : Cela a gêné les « vrais » habitués qui trouvaient cela dommage.

Agnès QUINQUENNEL : D'abord merci parce qu'une partie de ma question, je ne vais pas la poser. Par contre les horaires en cours de journée, c'était très intéressant pour les gens qui voulaient faire Massy - Verrières ou Orlyval, est-ce qu'il n'est pas prévu d'élargir les plages horaires ?

François Guy TREBULLE : Pas pour le moment. La question s'est posée, est-ce que Violaine veut réagir sur ce sujet ?

Violaine GUILLANTON : Oui, il y a deux raisons pour lesquelles les horaires sont ce qu'ils sont, d'abord on ne peut pas faire concurrence avec les bus de la RATP, sinon ils refuseront... (des personnes réagissent hors micro, inaudible)... je suis d'accord mais ça suit quand même certains passages, notamment aussi une partie du 196, ils refusent en général qu'on soit sur leurs créneaux horaires ; et de plus, au niveau financier, ça nous coûtait vraiment très cher d'assumer le matin et le soir, et on avait décalé pour que les personnes puissent aller notamment dans les services publics sur

Massy et à l'hôpital aussi le samedi dans la journée.

François Guy TREBULLE : Merci Violaine qui suit ces sujets avec beaucoup d'attention et d'investissement. On a réfléchi et demandé à la CPS de travailler sur pas loin du doublement du prix de la navette pour avoir de l'ordre de deux heures d'amplitude supplémentaire qui serait pertinente, objectivement oui ce serait pertinent, d'abord c'est très difficile dans le bras de fer avec eux, il y a plein d'enjeux, et puis ça modifie le nombre de pools de chauffeurs nécessaires pour faire fonctionner la navette, il y a tout un tas de surcoûts en la matière, la proposition qu'on vous fait est de subventionner, de poursuivre l'expérimentation, on ne renonce pas à ce que le service soit meilleur, on ne portera pas la proposition aujourd'hui de prioriser cette évolution d'horaires tout en reconnaissant qu'elle serait certainement bienvenue.

Gérard DOSSMANN : Et en l'espèce Massy ne nous suivait pas. Ce n'était que pour Verrières, on doublait pour Verrières alors que pour le moment on est à 50 – 50 Massy-Verrières.

François Guy TREBULLE : Mais par hypothèse on ne peut pas modifier le trajet.

Christine LAGORCE : Effectivement le coût était de plus du double et il n'aurait pas été partagé à 50 % avec Massy qui pour autant en aurait profité.

François Guy TREBULLE : Merci aux unes et aux autres. Y a-t-il une demande de mise aux voix sur **cette demande de convention ? Non, elle est adoptée**, je vous remercie.

SERVICE ACTIVITES SPORTIVES ET VIE ASSOCIATIVE

19 - Attribution d'avance sur la subvention 2023 à l'association du Trait d'Union de Verrières-le-Buisson (TUVB), au titre de l'exercice 2023.

(Rapporteur : Jean- louis DELORT)

(Lecture du rapport de présentation)

François Guy TREBULLE : Cette proposition a fait l'objet d'un échange avec les intéressés qui ont accepté le montant proposé.

David CHASTAGNER : J'avais juste une question sur les modalités de calcul de ce montant, j'ai vu dans le compte rendu que lan avait proposé que l'avance soit supérieure, du coup sur quoi s'appuyait lan pour proposer cela ? Est-ce que c'était une demande du Trait d'Union ? C'est juste pour comprendre.

François Guy TREBULLE : Je ne vais pas vous dire qu'il y a des commissions toutes commissions pour participer aux échanges, on a déjà eu ce débat, ça correspond à une volonté d'accompagnement sur le plan strictement monétaire, je crois que si l'on avait différé nous-mêmes, ça ne posait pas de souci, cela nous va très bien, donc on construira cette proposition et on verra pour les propositions budgétaires dans les jours à venir. Encore une fois il n'y a pas de dissensus du tout...

David CHASTAGNER : Mais je n'imaginai même pas qu'il y en ait un.

François Guy TREBULLE : Y a-t-il une demande de mise aux voix pour cette proposition ? Oui, je mets au vote.

(Vote à main levée : Une voix contre de Caroline Foucault, une abstention de Mme Clévédé, les autres conseillers municipaux votent pour. La délibération est adoptée.)

20 - Attribution d'avance sur la subvention 2023 à l'Association des Familles, au titre de l'exercice 2023.

(Rapporteur : M. François Guy TREBULLE)

(Lecture du rapport de présentation, pas d'observations, 2 NPPV - Les autres conseillers municipaux votent pour. La délibération est adoptée.)

21 - Attribution d'avances sur les subventions à certaines associations, au titre de l'année 2023

(Rapporteur : Jean-Louis DELORT)

(Lecture du rapport de présentation)

Jean-Louis DELORT : J'ai reçu ces trois associations pour travailler le budget 2023, avec la direction du Personnel nous avons échangé sur le montant de la subvention.

David CHASTAGNER : Ce sont les associations qui disent : Tiens, on aurait besoin d'une avance de tant parce qu'on a des salariés, etc., ou bien est-ce que c'est une proposition de la mairie ?

François Guy TREBULLE : En fait c'est un principe structurant et chaque année on vote cette avance sur subvention, et il y a dans les échanges qui sont faits une interrogation sur le montant envisagé, il s'agit de savoir si ce montant est cohérent ou ne l'est pas.

Y a-t-il une demande de mise aux voix ? Non. Une demande de mise au vote ? Non, donc **délibération adoptée.**

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

22 - Créations et suppressions de postes

(Rapporteur : Jean-Louis DELORT)

(Lecture du rapport de présentation)

François Guy TREBULLE : Des demandes d'explications ?

Caroline FOUCAULT : Le tableau bleu avec les catégories A, B et C, ce sont des pourcentages pour 2022, 2021, 2019 ?

François Guy TREBULLE : C'est en 2022, on nous accompagne sur cette étude.

Caroline FOUCAULT : A la fin de la notice, vous avez mis les créations de postes, pour le DGA Patrimoine il n'y a personne....

François Guy TREBULLE : Les postes sont dans la cartographie des postes, ce ne sont pas les postes occupés. Effectivement on est toujours sur la cartographie des postes. Il y a aussi des postes qui sont créés mais qui ne sont pas pourvus, qui sont présents dans le tableau et dans les statistiques.

En revanche, si l'on créait demain un nouveau poste de catégorie A, il ne ferait pas partie de cette pondération, donc il faudrait le modifier.

Caroline FOUCAULT : D'accord. Je voulais remercier les services parce que j'ai recherché sur 2019...

François Guy TREBULLE : Et les élus aussi car les services ne travaillent pas seuls...

Caroline FOUCAULT : Tout à fait et dans ce conseil municipal vous répondez à trois de ces demandes, donc je suis très heureuse qu'enfin des choses bougent ; comme disait le slogan « on entre dans une nouvelle ère », slogan de Rassembler Verrières, et du coup comme la notice est écrite comme ça, on avait l'impression que les chiffres du tableau bleu étaient plutôt de 2019, donc j'ai ressorti les chiffres de 2019. Je vous remercie.

François Guy TREBULLE : Merci, je suis comblé de vous savoir heureuse...

Vincent HULIN : Une petite demande d'éclaircissement : vous proposez la création de deux postes d'ingénieur principal dont un comme directeur des services techniques, or dans le conseil du 16 mai on nous a demandé la création d'un poste DGA transition écologique pour l'ancien directeur des services techniques et le recrutement d'un directeur technique avec le profil d'ingénieur de développement durable. Pourquoi est-ce qu'on nous demande deux fois la même chose ?

François Guy TREBULLE : Non, en fait on passe de deux postes à trois postes. Initialement nous avions le directeur des services techniques et il y avait une adjointe qui s'occupait des espaces verts, elle est partie, il se trouve que le directeur des services techniques d'alors était appelé à prendre sa retraite dans un horizon temporel court, fin 2023, et donc pour anticiper sur cette évolution structurelle que nous aurions à faire, nous avons fait le choix de lui proposer de devenir DGS adjoint en charge d'un certain nombre de sujets qu'il traitait déjà, et de permettre la création et permettre ainsi au nouveau, en l'occurrence la nouvelle puisqu'elle nous a donné son accord pur le 1^{er} janvier, à la nouvelle DST de pouvoir participer elle-même au recrutement de son adjoint.

Et donc la configuration fait qu'alors que nous avons deux personnes, nous allons pendant une année avoir trois personnes : un DGA qui était l'ancien DST, la nouvelle DST, et espérons-le, -si des Verriérois suivent ce conseil municipal qui ont des compétences en la matière, qu'ils n'hésitent pas à se manifester- un adjoint en charge des questions d'environnement et de transition, poste dont nous avons grand besoin.

Caroline FOUCAULT : Est-ce qu'on pourra connaître la parité de tous les dirigeants de la ville ?

François Guy TREBULLE : J'aimerais autant qu'on n'aborde pas trop brutalement cette question.

Caroline FOUCAULT : Il y a quand même beaucoup de femmes au niveau des cadres, je trouve cela très bien, mais où sont les hommes ?

François Guy TREBULLE : On pourrait en faire une chanson et peut-être même qu'on gagnerait des millions ! C'est une bonne question.

Y a-t-il une demande de mise aux voix sur cette création de postes ? Non, donc je vous remercie, **délibération adoptée.**

23 - Adhésion au contrat-groupe d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne d'Ile-de-France

(Rapporteur : Jean-Louis DELORT)

(Lecture du rapport de présentation)

François Guy TREBULLE : Une demande de prise de parole ?

Caroline FOUCAULT : Pour la maladie ordinaire, c'est normal que ça augmente avec le Covid, par contre là où je m'interroge, c'est sur les maladies professionnelles, c'est le fait que la population vieillit ou bien qu'il y a eu plus de maladies professionnelles ou de maladies professionnelles ?

François Guy TREBULLE : Je n'ai pas d'éléments statistiques si ce n'est un mouvement ou en tout cas une volonté politique extrêmement forte de systématiquement déclarer tous les accidents professionnels, ce qui n'était pas nécessairement le cas auparavant, y compris certains accidents professionnels pour lesquels les agents eux-mêmes ne songeaient pas nécessairement à déclarer, il y a une volonté très forte d'accompagner les agents ; et par ailleurs faire en sorte que des traces soient gardées de ces accidents, donc il y a un petit effet de perspective. Je ne peux pas m'avancer plus que cela mais en tout cas il y a une volonté d'accompagnement dédié autour de ces sujets qui est liée aussi au fait que nous avons recruté une personne spécialisée dans ces questions d'accompagnement des personnels autour de ces sujets.

Une demande de mise aux voix ? Non, donc **délibération approuvée.**

SERVICE URBANISME FONCIER ET LOGEMENT

24 - Adoption du règlement relatif à l'occupation du domaine public

(Rapporteur : Gérard DOSSMANN)

(Lecture du rapport de présentation)

François Guy TREBULLE : Des demandes d'explications ? Non, une demande de mise aux voix ?

David CHASTAGNER : Je me posais la question pour des demandes de type La Buissonnière, le Biathlon, ou autres courses, est-ce que ça rentre dans ce cadre-là ?

François Guy TREBULLE : Non mais ça rentrera dans la catégorie des subventions, on va la faire progressive et typiquement est-ce qu'on considère que la Buissonnière qui maintenant se passe dans le bois est sur le domaine communal, sachant qu'on est sur le domaine ONF, c'est la forêt domaniale propriété de l'Etat ?

Et sur les manifestations en ville, on restera sur des pratiques existantes. En revanche on doit avoir ce règlement, on le fera appliquer avec les tarifs sur lesquels on s'est déjà prononcé.

Si pas de demande de mise aux voix, **la délibération est adoptée.**

25 - Demande de garantie d'emprunt par Emmaüs Habitat pour financer la construction de 42 logements sociaux sis 7 allée des Meuniers à Verrières-le-Buisson

(Rapporteur : Violaine GUILLANTON)

(Lecture du rapport de présentation)

François Guy TREBULLE : Des questions ?

Caroline FOUCAULT : Où en est-on de l'étude des logements sociaux de la Maison Russe, en face de l'école Paul Fort, avec Emmaüs Habitat ?

François Guy TREBULLE : Nous sommes toujours en discussion avec Emmaüs mais pour le moment rien de caractéristique et on ne manquera pas de vous en parler le moment venu, mais on n'y est pas encore.

Agnès QUINQUENEL : Premier point : Michel Yahiel ne participera pas au vote.

Une petite remontée : A Verrières Habitat nous n'avons rien contre cela mais on a peut-être un petit problème de communication : eux ont le prêt depuis le mois de juin et c'est maintenant qu'ils nous demandent une caution, là on parle de la première

tranche, on sait qu'il y aura un square mais aussi 42 logements, est-ce que tout le monde va habiter là pendant vingt ans, j'en doute ; et aussi un problème de communication avec les riverains parce que du jour au lendemain, les arbres ont été détruits sur le square, les riverains n'étaient même pas au courant , alors partenaires, oui pas de souci, mais il faudrait peut-être qu'ils reviennent, puisque vous êtes en discussion avec eux dites-leur, leur mode de communication.

François Guy TREBULLE : Nous entendons et nous partageons largement. Je ne prendrai pas part au vote.

Y a-t-il une demande de mise aux voix ? Non, donc à part les 2 NPPV, c'est l'unanimité.

26 - Signature d'une convention tripartite concernant une servitude de passage de canalisation

(Rapporteur : Christine LAGORCE)

(Lecture du rapport de présentation)

François Guy TREBULLE : Une demande d'explication ? On règle des vieux dossiers.

Vincent HULIN : Des riverains nous demandent si ce genre de convention est habituel et ce type d'acte ?

Christine LAGORCE : A ma connaissance non.

François Guy TREBULLE : On a regardé s'il y avait d'autres situations en souffrance comme ça, et accessoirement ça ne changera rien, c'est juste qu'on met la maison en ordre. La question s'était posée dans les échanges qu'on a eus avec la SL de savoir s'il était possible d'avoir une perpétuité identifiée, ce qu'ils auraient préféré, mais qu'on n'est pas en capacité d'avoir car ça reste du domaine public. Donc on est obligé de caper en temps mais évidemment que ce sera prorogé ou renouvelé le moment venu.

Christine LAGORCE : On a capé à 99 ans.

François Guy TREBULLE : Donc nos successeurs verront.

Y a-t-il une demande de mise aux voix ? Il n'y en a pas, donc **la délibération est adoptée.**

27 - Programme immobilier rue Jean Jaurès

(Rapporteur : M. le Maire)

(Lecture du rapport de présentation)

François Guy TREBULLE : Nous n'avions pas identifié au moment du décès de lieu qui fasse mémoire de son service à la collectivité, non seulement en tant que maire - ce qui suffirait largement à ce que nous lui devions une gratitude éternelle comme chacun des maires qui nous ont précédés, ceux qui sont en cours, et ceux qui viendront après- mais aussi en tant que Verriérois particulièrement engagé, il a eu énormément d'activité sur la commune pendant des années, ça a été un visage et une personnalité marquante de notre collectivité, donc voilà l'occasion de cette nouvelle allée, comme il y a peu d'endroits qui ne soient pas nommés, on propose de donner le nom de Gabriel Michalet à cette allée qui donnera dans la rue Jean-Jaurès.

Caroline FOUCAULT : Je vais voter contre car j'aurais préféré qu'on reste dans l'imagerie des champs de blé ou quelque chose de beaucoup plus bucolique tant qu'à faire.

Vincent HULIN : De mon côté, le sujet est qu'on a déjà eu un débat ici notamment sur le fait que dans cette ville il n'y a pas de lieu ou de rue liée à une femme, le seul vote qu'on a fait n'était pas une femme mais un homme et une femme, donc pas d'endroit, on a rajouté le nom d'une femme mais il a fallu qu'elle ait deux prix Nobel pour qu'elle ait le droit d'être à côté de son mari, donc on peut se demander pourquoi, même s'il n'y a pas beaucoup de nouvelles rues dans cette ville, c'est l'occasion de le faire et vous ne saisissez pas cette occasion. Du coup, je sais que mes camarades vont voter de manière un peu différente mais de mon côté, je n'ai rien contre M. Michalet mais je trouve que c'est une occasion manquée. Et c'est fort dommage.

David CHASTAGNER : Je tiens à préciser que pour les raisons évoquées par Vincent, je vote contre.

François Guy TREBULLE : Merci pour cette explication. Pas d'autres observations ? Non, donc qui s'oppose à cette dénomination ?

(Caroline Foucault et David Chastagner votent contre, 5 abstentions, les autres conseillers municipaux votent pour, délibération adoptée.)

28 - Gestion des jardins potagers, de l'apiculture et de la lombriculture

(Rapporteur : Jean-Paul MORDEFROID)

Jean-Paul MORDEFROID : Ce n'est pas très facile mais ces terrains ont été créés pour que les gens puissent bénéficier de la verdure, de l'espace, et pour aussi permettre à la commune de garder ces espaces sans friche, enfin pour lutter contre l'enfrichement.

Dans le cadre des remises en ordre que nous a rappelées Gérard à propos du rappel du préfet sur l'occupation du domaine public, on s'est aperçu que la convention n'était pas tout à fait d'équerre, donc on a repris la convention à la fois sur les durées et les modalités, mais nous avons considéré qu'on pouvait se mettre dans un cadre d'exception où ici il ne s'agit pas de demander aux gens de payer une contribution à

l'occupation du domaine public puisqu'on leur demande déjà de contribuer à l'entretien du domaine public. Donc c'est un échange d'usage contre un service rendu à la collectivité, service dont on voit facilement que s'il devait être fait par les services municipaux ou par des prestataires extérieurs ils ne seraient pas gratuits non plus.

C'est dans ce contexte-là et plus généralement je précise qu'on a fait une réunion avec les utilisateurs, ceux qui sont encore là parce qu'avec le Covid il y a eu quelques personnes qui se sont découragées, mais ceux qui étaient là dont 9 habitants de l'immeuble sur 10, étaient tous ravis, disant que l'été était un peu sec, même très sec cette année, ils étaient tous ravis de cet espace de loisir, familial ou personnel, récréatif.

Je voudrais juste préciser que nous faisons cela en pensant aussi au contexte plus général des terres agricoles de Verrières et on a déjà commencé à le dire, on y travaille avec les services pour réfléchir et voir comment remettre à l'usage agricole productif, récréatif, pédagogique, toutes les possibilités, les aménités diverses et les fonctionnalités diverses de l'agriculture pouvant être mises en œuvre, des terrains qui sont encore classés agricoles même s'ils portent des jolis sujets forestiers maintenant puisqu'en trente ou quarante ans d'abandon on a vite une forêt, depuis la Vallée à la Dame jusqu'aux champs bleus.

Donc il y a ici potentiellement cinq, six, sept, huit, dix, vingt hectares maximum qui pourraient être ramenés d'une manière ou d'une autre à une activité maraichère agricole ou horticole, élevage ou autre, c'est un sujet qui dépasse le délai du mandat mais que nous entreprenons maintenant, on parlera beaucoup plus en 2023.

David CHASTAGNER : Est-ce que la préemption dont on a mention dans les décisions du Marie est liée à cela ?

François Guy TREBULLE : Oui, c'est le même endroit.

Y a-t-il une demande de mise aux voix ? Non, c'est donc **adopté à l'unanimité**.

DÉCISIONS DU MAIRE

Emmanuelle CLEVEDE : Je voudrais juste une explication sur la signature de la convention avec le club de pétanque ?

François Guy TREBULLE : Il s'agit tout simplement de signer la convention aux mêmes conditions que précédemment, c'est un renouvellement de la convention qui donne au club de pétanque l'usage du terrain de pétanque qui se trouve au bout du terrain.

Emmanuelle CLEVEDE : Eux payent quelque chose alors que les gens qui se servent du terrain ne payent pas, eux ?

François Guy TREBULLE : C'est une situation qui serait comparable à celle du poney club ou du golf qui payent également quelque chose.

Caroline FOUCAULT : Et eux n'ont pas eu l'augmentation de 17 % ?

François Guy TREBULLE : Il n'y a pas d'augmentation de 17 %, ne nous échauffons pas !

Caroline FOUCAULT : Juste une question : comme tout est dématérialisé, est-ce qu'il serait possible dans les comptes rendus qu'on a à relire de donner les décisions du Maire pour qu'on les ait en dématérialisé ? Par exemple on a les décisions 140 et 147, on ne sait pas ce que c'est ; et après il faut qu'on se note que la fois d'après on vous demande ce que c'est parce qu'on sera passé au 149 et donc... c'est juste pour que ce soit plus simple à la lecture.

François Guy TREBULLE : C'est enregistré.

Vincent HULIN : Sur les 107, 108 et 125, les avenants au marché sur la maison de santé, ce sont des avenants qui représentent un surcoût par rapport aux coûts initiaux ?

François Guy TREBULLE : Absolument. La maison de santé avance.

Je vous remercie chers collègues et vous prie de bien vouloir noter deux dates importantes pour l'année prochaine : il ne s'agit pas du 25 décembre et du 1^{er} janvier mais bien du 7 janvier, je vous rappelle que pour la première fois nous inaugurons une formule de vœux pour toute la population, 7 janvier à 11h, vous êtes évidemment espérés et attendus pour cette cérémonie des vœux à la population ; et puis il y aura d'autres vœux qui seront portés à votre connaissance de votre agenda.

Et puis peut-être surtout noter la date du prochain conseil municipal, ce sera le 13 février 2023, qui aura une importance certaine puisque ce sera celui où nous partagerons autour du rapport d'orientations budgétaires avant le conseil de mars qui nous permettra d'adopter alors le budget.

Je vous souhaite à toutes et tous de très joyeuses fêtes de Noël, je vous présenterai mes vœux le 7 janvier la bonne année mais à tous et à chacun je souhaite le meilleur.

La séance est levée à 23h10.